

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

**Université de Montréal**

**Le français au Québec : école, travail et foyer**

**Par  
Jalil Bouchnafa**

**Département de linguistique et de traduction  
Faculté des arts et des sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de maître es arts (M.A.)  
en linguistique**

**mars 2009**

© Jalil Bouchnafa, 2009



**Université de Montréal  
Faculté des études supérieures**

**Ce mémoire intitulé:**

**Le français au Québec: école, travail et foyer**

**Présenté par  
Jalil Bouchnafa**

**a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:**

**Daniel Valois  
président-rapporteur**

**Kathleen Connors  
directrice de recherche**

**Victor Boucher  
membre du jury**

**Mémoire accepté le**

## Résumé

Une trentaine d'années après l'adoption de la *Charte de la langue française*, des organismes, des associations, des militants, des étudiants, etc., posent toujours la question suivante : comment se porte le français au Québec? L'Office québécois de la langue française (OQLF) a récemment publié un rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec entre 2002 et 2007. Au même moment, Statistique Canada (SC) a rendu publics les résultats de son dernier recensement, celui de 2006, qui fournit des données sur l'évolution du français au Canada et dans chacune des provinces individuelles. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) suit de près l'utilisation du français dans les institutions scolaires québécoises. C'est à la lumière des données publiées par ces institutions que nous allons essayer de faire une approche synthétique de la situation du français à l'école, au travail et au foyer.

Pour ce faire, nous commençons, dans un premier chapitre, par donner un bref aperçu sociohistorique et une vue d'ensemble de la population du Québec et de celle du Canada, ainsi que les lois linguistiques qui régissent la population québécoise.

À partir de cette idée générale de la composition linguistique du Québec comparée à celle du Canada, nous consacrons le chapitre II à la langue française dans les écoles du Québec. Dans ce chapitre, notre intérêt portera sur le cheminement scolaire des trois groupes linguistiques, à savoir les francophones, les anglophones et les allophones.

Dans le chapitre III, il s'agira de la langue utilisée au travail. Nous allons mettre l'accent sur la Loi 101 et la situation du français dans les petites et les grandes entreprises.

Et enfin, le chapitre IV sera consacré à l'utilisation du français au foyer. Dans cette dernière partie, nous allons nous intéresser à l'évolution de la population du Québec et surtout la population immigrée selon la langue maternelle et la langue d'usage, c'est-à-dire la langue parlée le plus souvent à la maison.

**Mots clés :** francophones, anglophones, allophones, langue maternelle, langue d'usage, population active, population inactive, transfert linguistique.

**Abstract**

About thirty years after the adoption of the *Charter of the French language*, organizations, associations, militants, students, etc. continue to raise the following question: how is French doing in Québec? The Québec Office of the French Language recently published a report on the evolution of the linguistic situation in Québec between 2002 and 2007. At the same time, Statistics Canada made public the results of its last census, that of 2006, which provides data on the evolution of French in Canada and in the individual provinces. The Québec minister of Education, Leisure and Sport follows closely the use of French in Québécois educational establishments.

It is in the light of the data published by these institutions that we will try to take an analytical approach to the situation of French at school, work and home.

With this intention, we start in the first chapter by giving an overall picture of the linguistic composition of the population of Québec and that of Canada, as well as the linguistic laws which govern the Québécois population. On the basis of this general idea of the linguistic composition of Québec compared with that of Canada, we devote chapter II to the French language in the schools of Québec. In this chapter our interest will relate to the school populations of the three linguistic groups, i.e., the anglophones, the francophones, and the allophones. Chapter III concerns the language used at work. We will focus on Law 101 and the situation of French in small and large businesses. Finally, Chapter IV will be devoted to the use of French in households. In this last part, we will be interested in the evolution

of the population of Québec, especially the immigrant population, according to the native tongue and the “home language”, i.e., the language most often spoken in the household.

**Keywords :** French-speaking, English-speaking, allophones, native tongue, home language, active population, inactive population, linguistic transfer.

## Table des matières

Page titre.....	i
Identification du jury.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	v
Table des matières.....	vii
Annexes.....	ix
Liste des tableaux.....	x
Dédicace.....	xi
Remerciements.....	xii
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I: aperçu sociohistorique.....</b>	<b>6</b>
1. Un peu d'histoire.....	6
1. 1. Le Régime français.....	6
1. 2. Le Régime anglais.....	8
1. 2. 1. 1763-1791: la province du Québec.....	8
1. 2. 2. Le Haut et le Bas-Canada.....	9
1. 2. 3. Le Canada Uni.....	11
1. 3. Le régime fédéral.....	13
2. L'élaboration des premières lois linguistiques.....	16
2. 1. Création de l'Office québécois de la langue française (1961).....	16
2. 2. La Loi 63 (1969).....	17
2. 3. La commission Gendron (1972).....	17
2. 4. La Loi 22 (1974).....	18
2. 5. La Loi 101 (1977) ou « Charte de la langue française ».....	18
3. Situation sociolinguistique.....	19
3. 1. La population du Canada et du Québec en 2006.....	20
3. 2. Évolution de la population : Canada vs Québec.....	21
3. 3. Le poids des anglophones.....	22
3. 4. Le poids des francophones.....	23
3. 5. Le poids des allophones.....	23
4. La dynamique démographique.....	24
4. 1. La fécondité.....	24
4. 2. La migration interprovinciale.....	25
4. 3. La migration internationale.....	26
<b>Chapitre II : le français à l'école.....</b>	<b>29</b>
1. Le français au primaire et au secondaire, ensemble du Québec.....	31
1. 1. Les effectifs selon les secteurs d'enseignement, ensemble du Québec.....	31
1. 2. Les effectifs selon la langue d'enseignement par langue maternelle, ensemble du Québec.....	35
1. 2. 1. Le secteur d'enseignement en français.....	35



1. 2. 2. Le secteur d'enseignement en anglais.....	37
1. 2. 3. Les écoliers admissibles à l'école anglaise qui étudient en français.....	39
2. Le libre choix de la langue d'enseignement au cégep.....	40
2. 1. Le libre choix de l'ensemble des collégiens.....	41
2. 2. Le libre choix des francophones.....	43
2. 3. Le libre choix des anglophones.....	45
2. 4. Le libre choix des allophones.....	47
2. 5. La polémique de la Loi 101 aux cégeps.....	50
2. 5. 1. Pour l'extension de la Loi 101 aux cégeps.....	50
2. 5. 2. Contre l'extension de la Loi 101 aux cégeps.....	52
<b>Chapitre III : le français au travail.....</b>	<b>55</b>
1. Portrait sommaire du marché de travail au Québec.....	56
2. L'utilisation des langues dans l'ensemble de la main-d'œuvre.....	60
2. 1. La principale langue de travail.....	60
2. 2. L'intensité d'utilisation des langues au travail.....	60
3. La langue de travail des travailleurs immigrés.....	61
4. La Loi 101 et la situation du français dans les petites et grandes entreprises au Québec.....	62
4. 1. Processus de certification des entreprises.....	63
4. 1. 1. Entreprises employant 50 personnes ou plus au Québec.....	64
4. 1. 1. 1. Étapes et programmes de francisation.....	65
4. 1. 1. 2. Comité de francisation.....	68
4. 1. 2. Entreprises employant moins de 50 employés au Québec.....	71
4. 1. 3. Entreprises ayant des ententes particulières avec le Québec.....	72
4. 2. Les années à venir : un lourd défi.....	76
<b>Chapitre IV : le français au foyer.....</b>	<b>82</b>
1. Évolution de la population selon la langue maternelle et la langue d'usage : ensemble du Québec, 2001 et 2006 <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
1. 1. Population du Québec selon la langue maternelle.....	84
1. 2. Répartition de la population du Québec selon la langue d'usage (langue parlée le plus souvent à la maison).....	85
2. Évolution de la population immigrée selon la langue maternelle et la langue d'usage : 2001 et 2006.....	86
2. 1. Répartition de la population immigrée selon la langue maternelle.....	87
2. 2. Répartition de la population immigrée selon la langue d'usage.....	88
3. Le transfert linguistique.....	89
3. 1. Transfert linguistique vers le français ou vers l'anglais.....	90
3. 2. Facteurs d'influence dans le transfert vers le français.....	92
3. 3. Facteurs d'influence dans le transfert vers l'anglais.....	93
4. Vitalité et persistance des langues minoritaires au Québec.....	93
4. 1. Variables démographiques.....	94
4. 1. 1. La structure par âge.....	94
4. 1. 2. Le nombre et le sexe des immigrants.....	94

4. 1. 3. Les mariages interlinguistiques.....	95
4. 2. Variables spatiales.....	96
4. 3. Variables sociales.....	96
<b>Conclusion.....</b>	<b>99</b>
<b>Références.....</b>	<b>102</b>
<b>Sites internet.....</b>	<b>105</b>
Annexe 1 Population du Canada et du Québec en 2001 et en 2006.....	xiii
Annexe 2 Évolution de la population du Canada et du Québec entre 2001 et 2006.....	xiv
Annexe 3 Population du Canada et du Québec selon la langue maternelle : chiffres de 2006.....	xv
Annexe 4 Population du Canada et du Québec selon la langue maternelle : variation en % (2001 à 2006).....	xvi
Annexe 5 Population du Canada et du Québec selon la langue maternelle : répartition en % (2006).....	xvii
Annexe 6 Population du Canada et du Québec selon la langue d'usage : chiffres de 2006.....	xviii
Annexe 7 Population du Canada et du Québec selon la langue d'usage : variation en % (2001 à 2006).....	xix
Annexe 8 Population du Canada et du Québec selon la langue d'usage : répartition en % (2006).....	xx
Annexe 9 Population du Canada et du Québec selon la langue maternelle (recensement de 2006).....	xxi
Annexe 10 Les lois linguistiques.....	xxii
Annexe 11 Les lois linguistiques (suite).....	xxiii
Annexe 12 Différence entre les estimations de la population du Québec et du Canada : (20 % et 100 %).....	xxiv
Annexe 13 Définitions.....	xxv

## Liste des tableaux

Tableau 1	Population du Canada et du Québec en 2006.....	20
Tableau 2	Évolution de la population du Canada et du Québec.....	21
Tableau 3	Le poids des anglophones.....	22
Tableau 4	Le poids des francophones.....	23
Tableau 5	Le poids des allophones.....	23
Tableau 6	Écoliers selon la langue d'enseignement.....	31
Tableau 7	Écoliers qui étudient en français.....	35
Tableau 8	Écoliers admissibles à l'enseignement en anglais.....	37
Tableau 9	Écoliers admissibles à l'enseignement en anglais qui étudient en français .....	39
Tableau 10	Nouveaux inscrits aux études collégiales selon la langue d'enseignement.....	42
Tableau 11	Nouveaux inscrits de langue maternelle française aux études collégiales selon la langue d'enseignement au secondaire.....	44
Tableau 12	Nouveaux inscrits de langue maternelle anglaise aux études collégiales selon la langue d'enseignement au secondaire.....	46
Tableau 13	Nouveaux inscrits de langue maternelle tierce aux études collégiales selon la langue d'enseignement au secondaire.....	48
Tableau 14	Population active du Québec.....	57
Tableau 15	Population active selon la langue maternelle: Québec.....	58
Tableau 16	Population active selon la langue maternelle: Montréal.....	59
Tableau 17	Population du Québec selon la langue maternelle.....	84
Tableau 18	Population du Québec selon la langue d'usage.....	85
Tableau 19	Population immigrée selon la langue maternelle.....	87
Tableau 20	Population immigrée selon la langue d'usage.....	87

**À la mémoire de mon père**

## **Remerciements**

J'aimerais remercier ma directrice de recherche, Mme Kathleen Connors qui, tout au long de la rédaction de ce mémoire, a su me recevoir dans son bureau, écouter attentivement tout ce que j'avais à dire et me guider, avec une patience infinie, lors de la rédaction de ce mémoire.

J'aimerais aussi remercier mes professeurs, M. Jean Claude Corbeil et Mme Marie MacAndrew, de m'avoir intéressé, par leurs grands talents et leurs compétences linguistiques et culturelles, à la cause linguistique du Québec. Je tiens également à remercier tous les professeurs du département de linguistique qui m'ont inspiré à travailler sur ce sujet.

Finalement, j'aimerais remercier ma mère, mon oncle Driss, mes frères, mon amie Véronique, mes sœurs, et surtout ma sœur Souad, qui m'a beaucoup soutenu et encouragé dans la rédaction de ce mémoire.

## Introduction

Le Québec est une province francophone dans un pays anglophone, le Canada. Celui-ci, pour sa part, fait partie d'un continent anglophone qui est l'Amérique du Nord. Le Québec est donc une région francophone, isolée et incorporée à un immense ensemble anglophone qui fait pression sur lui de toutes parts. Cet isolement a créé une certaine inquiétude concernant le maintien de la langue française au Québec.

Au Canada, un habitant sur cinq est né à l'étranger, ce qui fait du pays l'un des plus multiculturels du monde, selon le dernier recensement de Statistique Canada (SC), rendu public le 4 décembre 2007. Fait à noter : les allophones (les personnes dont la langue parlée le plus souvent à la maison, soit la langue d'usage, est une langue tierce) formaient presque 20 % de la population du Canada, une hausse par rapport à 2001. Le poids des francophones (les personnes dont la langue parlée le plus souvent à la maison est le français) a diminué, passant approximativement de 22,5 % à 21,8 %, tout comme celui des anglophones (les personnes dont la langue parlée le plus souvent à la maison est l'anglais)<sup>1</sup>, qui est passé de 58,4 % en 2001 à 57,2 % en 2006 (nos tableaux 3 et 4 ci-dessous), (Office québécois de la langue française, 2008, p.21)

Les chiffres du recensement 2006 montrent que le français subit un recul

---

<sup>1</sup> Dans ce texte, les termes francophones, anglophones et allophones ne renvoient qu'à leur dimension linguistique.

historique au Québec. Les personnes de langue maternelle française composaient environ 79 % de la population. C'est la première fois, depuis 1931, que la proportion est inférieure à 80 %<sup>2</sup>. Nous reviendrons à ce recul relatif.

Ces statistiques et des résultats de sondages ont indiqué la fragilité de la langue française au Québec. Le législateur, par le pouvoir des modifications apportées à la *Charte de langue française* en 2002, a confié à l'Office québécois de la langue française le mandat de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et d'en faire rapport au moins tous les cinq ans au ministre responsable de la *Charte*. Ce rapport aura trait, notamment, « à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques »<sup>3</sup>

Dans cette perspective, l'Office québécois de la langue française a présenté son premier rapport de cette série sur la situation linguistique au Québec le 18 mars 2008.

La survie du français touche une corde sensible de la majorité des Québécois, leur identité se définissant essentiellement par cette langue. Le gouvernement et la société québécoise posent un regard attentif et vigilant sur l'état actuel du français au Québec et alimentent une réflexion sur son avenir. Dans ce contexte, c'est à la

---

<sup>2</sup> Radio-Canada le 04 décembre 2007. < Le français recule au pays >. sur internet : <http://www.radiocanada.ca/radio/maisonneuve/04122007/94676>

<sup>3</sup> Office Québécois de la langue française. < Des données sur l'évolution de la situation sociolinguistique au Québec >. sur internet : [http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/index\\_indic.html](http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/index_indic.html)

lumière des conclusions de quelques études et prévisions réalisées ces dernières années par des organismes gouvernementaux comme Statistique Canada et l'Office québécois de la langue française que nous allons essayer de faire une approche synthétique de la situation du français au Québec. Nous tenterons de répondre aux questions suivantes : comment la composition linguistique de la population québécoise a-t-elle évolué au cours des dernières années, surtout entre 2001 et 2006? Quelle est la juste place occupée par le français et les autres langues au Québec? Les législations linguistiques (la Loi 101) ont-elles freiné les transferts linguistiques vers la langue anglaise? Les efforts du Québec pour maîtriser son immigration ont-ils favorisé le français?

Sur le plan méthodologique, le présent travail s'articule en quatre parties, elles correspondent à différentes étapes de notre démarche synthétique. Le premier chapitre consiste en un bref aperçu sociohistorique de la composition linguistique de la population du Québec et de celle du Canada, de leur évolution et de celle des lois linguistiques au Québec.

Le chapitre II se consacre au statut de la langue française dans les établissements scolaires publics du Québec. Nous nous intéressons au cheminement scolaire des jeunes francophones, anglophones et allophones dans le système scolaire québécois, selon qu'ils fréquentent l'école française ou l'école anglaise du primaire jusqu'au collège. Dans un premier temps, nous essayerons d'analyser l'évolution de la répartition linguistique de la population scolaire du Québec,



répartie selon la langue et les secteurs d'enseignement. Dans un deuxième temps, nous examinerons les données portant sur le libre choix de la langue d'enseignement aux cégeps.

Le chapitre III aborde la question de l'utilisation du français au travail. Il consiste en une présentation du portrait sommaire du marché du travail et traite de l'utilisation des langues dans l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise. Ce chapitre aborde aussi le processus de certification linguistique des grandes et petites entreprises, en rapport avec la Loi 101 et les dispositions qui s'y appliquent.

Le chapitre IV est consacré à l'utilisation du français au foyer. Dans cette dernière partie, nous allons nous intéresser à l'évolution de la population du Québec et surtout de la population immigrée, selon la langue maternelle.

Le choix du traitement du français dans cet ordre, à l'école, au travail, et enfin à la maison est fait suivant l'ordre de l'opération de ces trois contextes dans la détermination des transferts linguistiques. L'école est le lieu d'importants transferts linguistiques et elle peut, de ce fait, modifier sérieusement la composition démographique linguistique du Québec. En plus, l'école est un lieu d'importants enjeux pour l'avenir du français dans les milieux éventuels du travail des élèves actuels. Les enfants non francophones sont plus susceptibles d'être francisés et socialisés à la québécoise que les adultes actuels dans les milieux de travail. La maison vient en troisième lieu parce que les transferts s'opèrent à l'école et après,

dans une moindre mesure, au travail. Ces changements se manifestent et se matérialisent en dernier lieu au foyer, à la suite de mariages mixtes rendus possibles par le mélange de populations à l'école et au travail.

## **Chapitre I : aperçu sociohistorique**

### **1. Un peu d'histoire**

Il est difficile de saisir toute l'ampleur de la situation sociolinguistique actuelle du Québec sans tout d'abord se pencher sur l'histoire de la langue française à cette province.

#### **1. 1. Le Régime français**

L'histoire de la Nouvelle-France s'échelonne sur une période allant de l'exploration du continent américain par Jacques Cartier en 1534 jusqu'à la cession définitive du Canada à la Grande-Bretagne en 1763. Les Français ont mis du temps à prendre racine dans cette nouvelle colonie. L'immigration est très faible à cause du climat rigoureux. On compte à peine 100 habitants en Nouvelle-France en 1627 et 2500 vers 1660 (Hamelin et Provencher, 1981, p. 28).

Bien que les navires de Henry VII a navigué autour de Terre-Neuve en 1497 et Jacques Cartier a exploré le Saint Laurent, quelque quarante ans plus tard, la première colonie permanente ne date que de 1605, lorsque Champlain fonde Port-Royal, qui est connu aujourd'hui sous le nom de la Nouvelle-Écosse (Joy, 1967, p.73).

Au début du peuplement, au moment où le roi de France Louis XIV prend possession de la colonie en 1663, la Nouvelle-France comptait une centaine d'habitants qui étaient regroupés autour de trois pôles de développement : Québec, avec 1 976 habitants, Montréal, avec 597 habitants et enfin Trois-Rivières, qui comptait 462 habitants (Bourdon et Lamarre, 1998, p. 32). Dans la même année,

les colonies américaines comptaient déjà une population de plus de 80 000 habitants (Hamelin et Provencher, 1981, p. 26).

L'immigration est toujours faible, mais l'augmentation de la population s'effectue à un rythme étonnant. La population double à chaque génération (*ibid.* 29). Ces chiffres illustrent que la Nouvelle-France semble promettre une grande liberté et davantage de possibilités de promotion sociale. Au niveau linguistique, les habitants des villes françaises parlaient à l'époque un français régional. Les immigrants qu'on pourrait appeler les francisants comprenaient et parlaient l'une ou l'autre des variantes du français de l'Île-de-France. Les historiens croient que la connaissance du français a pu servir de critère de sélection des candidats à l'immigration au Canada<sup>4</sup>.

Le français était la langue de l'administration royale, celle des fonctionnaires et de l'armée. Tous les documents étaient rédigés en français. S'exprimaient également en français le clergé, les marchands, les commerçants et les entrepreneurs. En d'autres termes, le français était la seule langue de communication de presque tous les habitants de la Nouvelle-France.

---

<sup>4</sup> L'Équipe du Trésor de la langue française au Québec. < La Nouvelle-France (1534-1760) : l'implantation du français au Canada >. Sur internet : [http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC\\_s1\\_Nlle-France.htm](http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s1_Nlle-France.htm)

## **1. 2. Le Régime anglais**

### **1. 2. 1. 1763-1791 : la province du Québec**

La conquête britannique et le Traité de Paris (1763) allaient changer de façon radicale le sort de la Nouvelle-France, qui se fond dans l'Empire britannique. En 1763, celle-là change de nom et devient la province du Québec (connue plus tard sous le nom du « Bas-Canada »). Il y avait un très évident déséquilibre démographique : les Canadiens français formaient plus de 90 % de la population vers 1770.

L'annexion de la Nouvelle-France par les Britanniques et la déclaration d'indépendance des colonies qui sont devenues les États-Unis ont pour effet d'introduire au Canada un grand nombre de loyalistes vers les colonies britanniques du nord, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec. L'arrivée des loyalistes a modifié l'équilibre démographique et l'usage du français dans la province du Québec. Quand prend fin le régime français, en 1760, 80 000 francophones et 20 000 Britanniques, environ, vivaient sur le territoire du Canada actuel. Quarante ans plus tard, la population anglophone a dépassé la population francophone et, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les deux groupes ont atteint un équilibre qui a duré pendant des générations. Bien que la taille relative des deux groupes linguistiques ait fluctué par la suite, l'équilibre est demeuré relativement constant.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> L'Encyclopédie canadienne. <Historique des langues française et anglaise au Canada>. Sur internet : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC852839>

L'anglais devient la langue véhiculaire, le français est relégué au second plan. Le gouvernement de Londres décrète que l'anglais doit être la seule langue officielle du parlement, le français n'est reconnu que comme langue de traduction.<sup>6</sup>

Dès 1763, un grand mouvement politique fait surface : le mouvement de restauration, où les Canadiens français demandent la protection et la reconnaissance de leurs droits civils et religieux. Pour mettre fin aux protestations et pour s'assurer de la loyauté des « Canadiens », la Grande-Bretagne proclame finalement l'Acte de Québec en 1774. Cette loi redonne aux Canadiens français certains droits, celui de pratiquer la religion catholique et de rétablir l'usage des lois civiles françaises; cependant, elle reste muette au sujet de la langue française, même si elle restaure tacitement son usage à côté de celui de la langue anglaise. En somme, entre 1760 et 1791, aucune disposition législative ne donne à la langue française un statut quelconque. Par ailleurs, aucun texte n'abroge explicitement son usage (Levasseur, 1993, p. 25).

## **1. 2. 2. Le Haut et le Bas-Canada**

Fuyant la révolution américaine et l'indépendance des États-Unis, les loyalistes n'acceptent pas de se fondre dans une société catholique et de droit civil français. Par l'Acte constitutionnel de 1791, le parlement de Londres créa deux territoires :

---

<sup>6</sup>Revue de la Maison de la Francité. n° 52 - 4<sup>e</sup> trimestre 2007. < La présence française en Amérique du Nord >. Sur internet : <http://www.maisondelafrancite.be/index.php?nav=publications&subnav=francite/52/52q1>

le Haut-Canada et le Bas-Canada.<sup>7</sup>Le Haut-Canada correspond à l'Ontario actuel, composé des loyalistes surtout de langue anglaise. Le Bas-Canada correspond au Québec actuel, et l'on y retrouve des francophones nommés « les Canadiens français », surtout de langue française. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la majorité des immigrants viennent d'Angleterre et d'Écosse.

À partir de 1798, on assiste à une forte immigration irlandaise, mais une partie seulement de ces immigrants s'établissent dans le Bas-Canada. À cette même époque, la province du Bas-Canada compte 160 000 habitants, dont 20 000 (12,5 %) anglophones. C'est vers 1806 que l'égalité numérique sera atteinte entre le Bas-Canada et le Haut-Canada avec 225 000 habitants chacun. Celui-là est désormais formé de quatre districts administratifs : Gaspé, Québec, Trois-Rivières et Montréal.<sup>8</sup>

Au niveau linguistique, l'assemblée du Bas-Canada a réussi à faire adopter une loi stipulant que les débats et les lois pouvaient se faire dans les deux langues. Dès 1793, le gouvernement britannique infirma cette décision : l'anglais sera la seule langue officielle du parlement du Canada. Le français continuera à être utilisé dans les débats et comme langue de traduction.

---

<sup>7</sup>Bibliothèque et Archives Canada. < La confédération canadienne >. Sur internet : <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-2001-f.html>.

<sup>8</sup>L'aménagement linguistique au Canada. < Les premiers conflits linguistiques au Bas-Canada >. Sur internet : <http://www.salic-slmc.ca/>

### 1. 2. 3. Le Canada Uni

Dans son célèbre rapport de 1839, le Lord Durham a recommandé de réunir les deux colonies du Haut-Canada et du Bas-Canada. En 1840, la Loi de l'Union, appelée généralement « Acte d'Union », regroupa les deux colonies en une seule assemblée. Ainsi, les deux Canada deviendront le Canada Uni par cette loi. Ils seront désormais appelés officiellement le **Canada-Ouest** (Ontario) et le **Canada-Est** (Québec). Le projet d'union du Haut et du Bas-Canada a suggéré le français comme langue législative, mais celui-ci n'est pas retenu (Éconosult inc, 1981, p. 8).

Cette année-là, la population du Bas-Canada est d'environ 650 000 habitants, celle du Haut-Canada est d'environ 450 000 habitants et le total de l'Amérique du Nord britannique — le futur Canada — est d'environ un million et demi d'habitants, dispersés dans sept colonies :<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup>L'aménagement linguistique au Canada. < Le rapport Durham et ses solutions >. Sur internet : [http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire\\_ling/debuts\\_dual\\_ling/rapport\\_durham&language=fr&update\\_menu=true](http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire_ling/debuts_dual_ling/rapport_durham&language=fr&update_menu=true)



Bas-Canada	650 000
Haut-Canada	450 000
Nouvelle-Écosse	130 000
Nouveaux Brunswick	100 000
Île-du-Prince-Édouard	45 000
Terre-Neuve	60 000
Nouvelle-Calédonie (l'actuelle Colombie-Britannique), dont la population était inconnue	

Source : le site de l'aménagement linguistique au Canada (SALIC) : [http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire\\_ling/debuts\\_dual\\_ling/rapport\\_durham&language=fr&update](http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire_ling/debuts_dual_ling/rapport_durham&language=fr&update)

En 1840, ces sept colonies d'Amérique britannique étaient encore sans lien géographique ni politique. Elles vivaient isolément les unes des autres comme des entités indépendantes, avec chacune son gouverneur (plutôt son lieutenant-gouverneur) (*ibid.*). Dans ce nouveau Canada-Uni (Québec et Ontario), les francophones durent dorénavant apprendre à vivre leur situation minoritaire. Les premières manifestations de la dépréciation linguistique chez les Canadiens français commencèrent vers 1860. Ce sont des intellectuels, écrivains et journalistes, comme Arthur Buies (1851-1905), Louis Fréchette (1839-1908) et Jules-Paul Tardivel (1815-1905) qui sonnèrent l'alarme. Ils s'attaquaient, bien sûr, aux anglicismes, mais aussi aux archaïsmes et aux provincialismes.<sup>10</sup>

<sup>10</sup> Trésor de la langue française. < L'Union de 1840 et la Confédération de 1867 : apprendre à vivre en minorité >. Sur internet : [http://www.tlfg.ulaval.ca/ax1/Francophonie/HISTfrOC\\_s3\\_Union.htm](http://www.tlfg.ulaval.ca/ax1/Francophonie/HISTfrOC_s3_Union.htm)

### 1. 3. Le régime fédéral

La promulgation de la **Loi constitutionnelle de 1867** (appelée à l'origine et jusqu'en 1982 « Acte de l'Amérique du Nord britannique ») créa la confédération du Canada. Elle réunissait l'Ontario (Canada-Ouest), le Québec (Canada-Est), le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Les autres provinces viendront s'ajouter par la suite : le Manitoba (1870), la Colombie-Britannique (1871), l'Île-du-Prince-Édouard (1873) et, plus tard, l'Alberta (1905), la Saskatchewan (1905) et Terre-Neuve (1949). La minorisation des francophones s'accroît davantage avec l'entrée de ces provinces dans la Confédération. Dès lors, les droits et les pouvoirs des Canadiens de langue française seront toujours soumis à la volonté de la majorité anglaise. L'acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ne contient qu'un article (133) de nature linguistique et permet l'usage du français et de l'anglais dans le système parlementaire et législatif. Aucune obligation linguistique n'est imposée à quelque niveau de gouvernement que ce soit.<sup>11</sup>

Dès le début de la Confédération, les Canadiens français durent se rendre compte que leur langue n'avait pas le même statut que l'anglais. En effet, le français demeura la langue de traduction. Cette attitude sera confirmée lorsque des gouvernements de provinces anglaises, en commençant par le Nouveau-Brunswick, interdisent l'usage du français; le Manitoba fit de même en 1890, avec la « Official

---

<sup>11</sup> L'aménagement linguistique au Canada. <La Loi constitutionnelle de 1867 et la question linguistique>. Sur internet : [http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire\\_ling/politiques\\_non\\_interv/loi\\_const\\_1867&language=fr&updatemenu=true](http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire_ling/politiques_non_interv/loi_const_1867&language=fr&updatemenu=true)

Language Act » (loi sur la langue officielle) et l'Ontario, avec le règlement 17 en 1912 (modifié en 1912, puis tombé en désuétude en 1944). Ces mesures législatives consternèrent tous les Canadiens français du Québec, qui commencèrent à se convaincre que leur langue, qu'ils croyaient pancanadienne, était limitée en grande partie aux frontières de leur seule province.<sup>12</sup>

Selon l'*Encyclopédie canadienne*, au premier recensement national de 1871 et au cours des décennies suivantes, la corrélation était assez forte entre la langue maternelle et l'origine ethnique. Ainsi, pour 1871, on obtient 62 % d'anglophones, 30 % de francophones, 2 % de citoyens parlant une langue autochtone et 6 % une autre langue.<sup>13</sup>

Dans son livre *languages in conflict* « langues en conflit », Richard J. Joy, d'après le recensement de 1961, examine les sept régions du Canada dans lesquelles le français est plus ou moins parlé. Il s'agit de :

1. L'interieur du Québec: plus de 95% de la population de cette région ont déclaré avoir le français comme langue maternelle. 2% parlent seulement anglais.
2. Le Sud du Québec et la vallée d'Ottawa : dans cette région, 70% ont le français comme langue maternelle.
3. Le Nord du Nouveaux Brunswick : le français est la langue maternelle de 59% de la population de cette région.

---

<sup>12</sup> Trésor de la langue française au Québec. < La Nouvelle-France (1534-1760) : l'implantation du français au Canada >. Sur internet : [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Francophonie/HISTfrQC\\_s3\\_Union.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Francophonie/HISTfrQC_s3_Union.htm)

<sup>13</sup> L'Encyclopédie canadienne. < Historique des langues françaises et anglaises au Canada >. Sur internet : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC852839>

4. L'Est et le Nord de l'Ontario : dans cette région le français est la langue maternelle de 30% de la population.

5. La région de l'Atlantique : les effets de l'assimilation sont très marqués. Le français est actuellement parlé par seulement 5% de la population total de cette région.

6. Les provinces de l'Ouest : le recensement de 1961 montre que les 2/3 de la jeune génération est assimilé et que la population francophone de l'Ouest semble sur la voie de disparition.

7. Le Sud de l'Ontario : dans le cœur industriel du Canada, la présence de la langue française fait défaut. (Joy, 1967, pp. 20-21).

Voilà un cliché, un premier coup d'œil sociohistorique et législatif, qui peut nous permettre de comprendre pourquoi le Québec a adopté une politique linguistique et de voir dans quelles circonstances la langue française et la langue anglaise sont entrées en contact sur ce territoire. Il s'agit de saisir l'origine et les mécanismes profonds de la concurrence entre ces langues au Québec et la nécessité d'aménager leurs rapports. L'évolution du poids démographique relatif des francophones au Québec et au Canada sert constamment d'argument pour évaluer la situation linguistique du français.

## **2. L'élaboration des premières lois linguistiques**

Au cours des années 1960-1970, le Québec a connu une période de revendication très active et parfois enflammée à propos du sort réservé à la langue française. Ces années ont bouleversé de fond en comble la société québécoise. La langue française se transforme en une arme de combat et en symbole de libération d'une société qui n'accepte plus son statut de minorité plus ou moins aliénée. Cette nouvelle vision de la langue, passée du stade défensif au stade offensif, a engendré une série de lois linguistiques.

C'est la situation socio-économique, le peu de puissance d'attraction du français et l'assimilation des immigrants au groupe anglophone qui ont amené le gouvernement du Québec à s'emparer véritablement du dossier de la langue et à légiférer progressivement pour valoriser le statut socio-économique du français québécois. Voici les étapes menant à l'adoption de la Loi 101, la loi principale.

### **2. 1. Création de l'Office québécois de la langue française (1961)**

L'Office québécois de la langue française (OQLF) est une institution publique du Québec, créée le 24 mars 1961. Son mandat consiste à définir et à conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique. Il veille à l'enrichissement et l'amélioration de la langue française afin que cette dernière soit la langue habituelle et normale du travail et des communications, autant à l'école qu'au monde des affaires (annexe 10; Cholette, 1993, pp. 32-33).

## **2. 2. La Loi 63 (1969)**

La « Loi pour promouvoir la langue française au Québec », aussi appelée Loi 63, est la première loi linguistique moderne de la province du Québec. Elle a pour but de consacrer le libre choix dans l'enseignement, en maintenant le choix des citoyens de la langue d'instruction. Les parents peuvent envoyer leurs enfants dans des écoles de leur choix, anglaises ou françaises. Cette loi marquera le début de la saga juridique en matière de légifération provinciale sur le français à l'école (Plourde, 1988, pp. 10-11; Cholette, 1993, p. 60).

## **2. 3. La commission Gendron (1972)**

Chargée d'enquêter sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques des francophones, la Commission Gendron a remis son rapport final au gouvernement le 31 décembre 1972. Une des recommandations de la commission est de faire du français la seule langue officielle au Québec et de reconnaître le français et l'anglais comme « langues nationales » des Québécois. Le rapport propose également au gouvernement des mesures susceptibles de renforcer la place du français en milieu de travail. La commission a proposé des mesures législatives afin d'assurer :

- a) les droits linguistiques de la majorité aussi bien que la protection des droits des minorités;
- b) le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activité à la fois sur le plan éducatif, économique et social (Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur

les droits linguistiques au Québec, 1972a, p. 78).

#### **2. 4. La Loi 22 (1974)**

Adoptée le 30 juillet 1974, la loi sur la langue officielle, ou Loi 22, remplace la contestée loi de 1969. Elle s'inspire en partie des recommandations de la commission Gendron, et témoigne de la volonté de concilier les aspirations de la majorité francophone avec les droits revendiqués par la minorité anglophone et les immigrants. Cette loi voulait aussi identifier les secteurs où il paraissait nécessaire d'intervenir, notamment au sujet de la langue d'enseignement et le statut réel du français au Québec. Désormais, le français est la langue officielle au Québec. La loi souligne également que le français est la langue officielle de l'enseignement et exige que les enfants des immigrants fréquentent (avec certaines exceptions) l'école française (Plourde, 1988, pp. 16 - 17).

#### **2. 5. La Loi 101 (1977) ou « Charte de la langue française »**

Le 26 août 1977, la *Charte de la langue française* devient la plus élaborée des politiques linguistiques jamais adoptées au Québec. Mieux connue sous le nom de « Loi 101 », elle consacre des années de lutte pour la primauté du français au Québec. Cette loi a pour objectif de faire du français la langue normale et habituelle de l'enseignement, du travail, des communications, du commerce et des affaires. En matière d'éducation, la Loi 101 dit que tous les enfants dont les parents ont reçu l'enseignement en français doivent aller à l'école française, et ce, du primaire jusqu'à la fin du secondaire. Aussi, cette loi faisait en sorte que toute

personne issue de l'immigration doit fréquenter, avec certaines exceptions, l'école française. Dans la première version de la loi, l'une des mesures les plus importantes était de permettre l'accès à l'école anglaise seulement aux enfants dont les parents avaient eux-mêmes reçu leur éducation en anglais au Québec. Cette loi affirme aussi que la langue de travail doit être le français. De ce fait, le français doit prévaloir dans le domaine des affaires, puisque des études avaient indiqué que la majorité des anglophones et bien des allophones utilisaient l'anglais comme langue principale au travail.

Le but premier de l'adoption d'une *Charte de la langue française* consistait à donner aux Québécois les moyens concrets d'exprimer leur propre identité et de la faire respecter partout et par tous. Il s'agissait donc d'assurer le rayonnement de la langue française dans tous les domaines de la vie sociale québécoise : l'enseignement, le travail, les communications, le commerce et le monde des affaires (Conseil de la langue française, 1983, p. 25).

### **3. Situation sociolinguistique**

Nous désirons, dans cette brève section, comparer la situation sociolinguistique du Québec à celle du Canada, telle qu'elle était aux recensements de 2001 et de 2006. Ensuite, nous allons voir la dynamique démographique du Québec en termes de fécondité, d'immigration interprovinciale et d'immigration internationale.



### 3. 1. La population du Canada et du Québec en 2006

**Tableau 1**

Non géographique	Population	Pourcentage de la population
<b>Canada</b>	<b>31 612 897</b>	<b>100%</b>
Terre-Neuve et Labrador	505 469	1,6%
Île-du-Prince-Édouard	135 851	0,4%
Nouvelle-Écosse	913 462	2,8%
Nouveau-Brunswick	729 997	2,3%
<b>Québec</b>	<b>7 546 131</b>	<b>23,9%</b>
Ontario	12 160 282	38,4%
Manitoba	1 148 401	3,6%
Saskatchewan	968 157	3,0%
Alberta	3 290 350	10,4%
Colombie-Britannique	4 113 487	13,0%
Territoire du Yukon	30 372	0,09
Territoire du Nord-Ouest	41 464	0,1%
Nunavut	29 474	0,09%

Source : Statistique Canada : recensement de 2006 et 2001

Le recensement de 2006, effectué et publié par Statistique Canada, établit la population du Canada à 31 612 897 habitants. C'est l'Ontario et le Québec qui sont les provinces les plus peuplées (62,3 % de la population canadienne : 38,4 % pour l'Ontario et 23,9 % pour le Québec).<sup>14</sup>

<sup>14</sup> Au recensement de 2006, pour la même source (Statistique Canada), la population du Québec est estimée à 7 546 131 habitants (tableau 1, ci-dessus), alors que dans le tableau 17 (à voir dans le chapitre 4 sur le français à la maison), cette population est estimée à 7 435 900 habitants. La différence est que les renseignements du recensement ont été recueillis soit auprès de la population entière (100 %) soit auprès d'un échantillon de la population (20 %, échantillon aléatoire formé d'un ménage sur cinq : annexe 12).

### 3. 2. Évolution de la population : Canada vs Québec

**Tableau 2**

	Population				Augmentation en nombre entre 2001 et 2006	Augmentation en % entre 2001 et 2006
	2001		2006			
	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Canada</b>	30 007 094	100	31 612 897	100	1 605 803	5,4
<b>Québec</b>	7 237 479	24,1	7 546 131	23,9	308 652	4,3

Source : Statistique Canada : profils des communications de 2006 – province/territoire

Peu à peu, le visage du Canada change. En effet, au cours des cinq années entre 2001 et 2006, la population canadienne a augmenté de 1 605 803 personnes, pour atteindre 31 612 897. La population canadienne s'est donc accrue de 5,4 %.

La population du Québec, quant à elle, a augmenté de 308 652 pour atteindre 7 546 131 habitants, une augmentation de 4,3 %. Il s'agit de la deuxième augmentation de population en importance après celle de l'Ontario. Elle est presque deux fois plus rapide que celle de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La population du Québec représente 23,9 % de la population canadienne en 2006, en baisse par rapport au 24,1 % qu'elle représentait lors de l'avant-dernier recensement, celui de 2001. L'écart entre la croissance de la population du Québec et celle du Canada reste quand même faible, de l'ordre de 1 %.

### 3. 3. Le poids des anglophones

**Tableau 3**

Nom géographique	Groupe Linguistique	Anglophones			
		2001		2006	
		Nombre	%	Nombre	%
<b>Canada</b>		17 332 559	58,4	17 882 775	57,2
<b>Québec</b>		554 273	7,78	575 560	7,7

Source : compilation à partir de données provenant de Statistique Canada  
(annexes : 3, 4 et 5)

Les anglophones représentent encore la majorité de la population canadienne avec 58,4 % en 2001. Leur situation s'avère d'autant plus confortable qu'ils forment avec les Américains de langue anglaise la majorité linguistique du continent. Bien que le nombre des anglophones ait continué de s'accroître au Canada, passant de 17 332 559 à 17 882 775 habitants, leur poids au sein de la population diminue. En 2006, les anglophones formaient 57,2 % de la population, en baisse par rapport à 2001 (58,4 %). Le poids des anglophones a aussi légèrement diminué au Québec, passant de 7,78 en 2001 à 7,7 % en 2006.

### 3. 4. Le poids des francophones

**Tableau 4**

Nom géographique	Groupe Linguistique	Francophones			
		2001		2006	
		Nombre	%	Nombre	%
<b>Canada</b>		6 696 700	22,5	6 817 655	21,8
<b>Québec</b>		5 759 177	80,8	5 877 660	79

Source: compilation à partir de données provenant de Statistique Canada  
(annexes : 3, 4 et 5)

Sur les 7 546 131 habitants du Québec en 2006, on compte 5 877 660 recensés dont la langue maternelle est le français. Représentant 79 % de la population, les francophones sont le groupe linguistique majoritaire sur le territoire québécois. Représentant par contre quelque 21,8 % de la population totale des dix provinces et des trois territoires, les francophones constituent une minorité au sein du Canada. Le poids relatif des francophones est en baisse tant au Québec qu'au Canada. Ce poids, dans la population québécoise, est passé, pour la première fois en 2006, sous la barre des 80 % pour s'installer à 79 %.

### 3. 5. Le poids des allophones

**Tableau 5**

Nom géographique	Groupe Linguistique	Allophones			
		2001		2006	
		Nombre	%	nombre	%
<b>Canada</b>		5 206 838	17,56	6 147 840	19,6
<b>Québec</b>		708 464	9,94	886 280	11,9

Source : compilation et calculs à partir de données provenant de Statistique Canada  
(annexes : 3, 4 et 5)

Pour la première fois, les allophones représentent presque le cinquième de la population du Canada. En 2006, les allophones formaient 19,6 % de la population, en hausse par rapport à 2001 (17,56 %). Le Canada devient de plus en plus une société multilingue en raison du nombre grandissant d'immigrants n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle.

#### **4. La dynamique démilinguistique**

La situation démilinguistique du Canada, y compris le Québec, évolue constamment. Cette évolution ne se fait pas uniformément pour chacun des groupes linguistiques francophone, anglophone et allophone. Dans cette optique, en mettant l'accent seulement sur le Québec, nous essayerons de voir à quel point la dynamique démilinguistique diffère d'un groupe linguistique à l'autre. Nous pouvons aborder successivement les caractéristiques principales du comportement de fécondité, de la migration interne et, enfin, de la migration internationale.

##### **4. 1. La fécondité**

La baisse marquée de la fécondité entre 2000 et 2002 est un phénomène qui touche presque tous les groupes linguistiques, mais à des degrés variables. En effet, la baisse affecte davantage le groupe français lequel avait, entre 1956-1961 le plus haut niveau de fécondité : la fécondité des femmes de langue maternelle française était supérieure à celle des deux autres groupes linguistiques (4,2 par femme contre 3,3 et 2,8 pour les femmes de langue maternelle anglaise et « autre »

respectivement). Dans l'ensemble du Québec, en 2000-2002, la population francophone manifeste une fécondité légèrement inférieure à la moyenne et la population allophone une fécondité légèrement supérieure, alors que la fécondité des anglophones était proche de la moyenne (Termote, 2008, p. 31).

#### **4. 2. La migration interprovinciale**

Les habitudes migratoires entre les provinces ont des répercussions importantes sur les changements de la population au Canada, particulièrement sur la force démographique relative des provinces. Le Québec a connu entre 2001 et 2006 un solde migratoire négatif pour le groupe linguistique anglophone et pour celui de langue maternelle tierce. Le groupe anglophone a encaissé un déficit de quelque 8 000 personnes et le groupe de langue maternelle tierce un déficit de plus de 8 500 personnes. Quant au groupe de langue maternelle française, il a enregistré un gain de près de 5 000 personnes au cours de la dernière période quinquennale.

La migration interprovinciale joue donc en faveur du français. Le nombre des sortants de langue anglaise excède celui des sortants de langue française. En plus, les flux migratoires de la période de 1991 à 2006 ont été marqués par une légère augmentation des entrées ou des retours des personnes de langue maternelle française et, dans une moindre mesure, ceux de langue maternelle tierce. La migration interprovinciale demeure essentielle pour la croissance de la population québécoise et surtout de la population de langue française (Office québécois de la langue française, 2008, pp. 40-41).

### 4. 3. La migration internationale

La migration internationale, tout comme la migration interprovinciale, peut faire varier considérablement la population d'un pays ou d'une province donnée. La composition linguistique des 135 000 immigrants internationaux entrés au Québec, entre 1996 et 2001, montre que près de la moitié de ces immigrants, soit 66 000, étaient allophones, les francophones représentent plus d'un tiers, soit 50 mille immigrants et les anglophones représentent environ 15 %, soit 20 000 de cette population (Termote, 2008, pp. 41 et 126). Ces chiffres montrent à quel point l'immigration internationale peut contribuer au déclin d'un groupe linguistique. Cette immigration ne joue pas en faveur de la langue française. La part du groupe français est réduite au profit des groupes anglais et tiers. Les allophones se sont donné la grande part dans cette immigration. Le Québec se mobilise politiquement autour de la question de l'accueil et de l'intégration de cette importante vague d'immigrants allophones afin d'assurer la pérennité de la langue française au Québec. C'est pourquoi la *Charte de la langue française*, ou Loi 101, est si importante, pour faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires au Québec.

En conclusion, on peut dire que, tant à l'échelle québécoise que canadienne, le français et l'anglais n'ont pas le même poids. De 2001 à 2006, la population du Québec a augmenté, mais son poids relatif au sein du Canada a diminué. Au cours de la même période, le poids relatif de la population de langue maternelle française au Canada a également diminué. Pour sa part, le groupe de langue maternelle

tière a vu son poids relatif croître de façon importante au Canada et au Québec.

La *Charte de la langue française* s'était fixé comme objectif de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires au Québec. Une trentaine d'années après sa promulgation, beaucoup de chemin a été parcouru, mais la situation du français reste encore fragile. La langue de la majorité se trouve confrontée constamment à l'anglais et l'anglicisation des allophones ne cesse de faire des progrès.

Il est certain que le contexte de 2008 est, à plusieurs égards, bien différent de celui des années 1960 et 1970, où la Loi 63 et la Loi 22 se sont avérées impuissantes pour régler le problème linguistique québécois (Amyot, 1980, p. 9). Le contexte actuel est en mutation profonde et rapide. L'augmentation de l'immigration, la reconnaissance de plus en plus grande des minorités et la croissance démographique, surtout des allophones, sont des données dont il faut tenir compte. Ce nouveau contexte appelle-t-il l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique adaptée aux défis et aux contraintes qui seront ceux du XXI<sup>e</sup> siècle? En d'autres termes, le Québec a-t-il besoin d'une nouvelle Loi 101? Le maintien de l'identité culturelle des francophones en Amérique du Nord et plus spécifiquement au Canada, selon certains politiciens, nécessiterait une intervention législative adaptée à leur situation unique. La chef du Parti québécois, Pauline



Marois, a promis une « nouvelle Loi 101 » en présentant ses engagements pour la protection de la langue française.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Jean-Pilippe Angers, LA PRESSE CANADIENNE. < La chef du Parti québécois Pauline Marois promet une « nouvelle Loi 101 » >. Sur internet : <http://www.jminforme.ca/rss/article/279847>

## **Chapitre II : le français à l'école**

La langue de l'enseignement occupe une place de premier rang dans le débat linguistique qui se déroule au Québec depuis quelques années. Parce que la question des jeunes et de l'avenir de la langue française au Québec constitue une de ses préoccupations majeures, la législation linguistique des 30 dernières années s'est fixée comme objectif d'orienter les enfants d'immigrés vers l'école française afin de les mettre en contact avec la langue et la culture françaises et de favoriser par là leur insertion au sein de la majorité francophone.

Comme nous l'avons vu rapidement au chapitre précédent, la Loi 63, adoptée en 1969, consacre le principe du libre choix de la langue d'enseignement. Votée en 1974, la loi sur la langue officielle (la Loi 22) remplace la contestée Loi 63 et supprime le libre choix de la langue d'enseignement pour tous les élèves de la maternelle, du primaire et du secondaire fréquentant les écoles du réseau public. Elle exigeait des élèves une connaissance suffisante de la langue anglaise, démontrée par des tests, pour avoir accès à l'enseignement dans cette langue.

La Loi 101, votée en 1977, a mis fin aux tests de connaissance de l'anglais. Cette loi fait du français la langue de l'enseignement dans les réseaux publics et le réseau privé subventionné. Fondée sur la notion de droit acquis, elle limitait l'admission à l'école anglaise à quatre groupes de personnes : les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec l'enseignement primaire en anglais, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu au

Québec; les enfants dont le père ou la mère était, à la date d'entrée en vigueur de la loi (26 août 1977), domicilié au Québec et a reçu, hors du Québec, un enseignement primaire en anglais, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu hors du Québec; les enfants qui, lors de leur dernière année de scolarité au Québec, avant l'adoption de la loi, recevaient légalement l'enseignement en anglais dans une école du réseau public; les frères et sœurs cadets de ces derniers. Cependant, l'accès aux écoles privées non subventionnées et au réseau collégial public n'est pas balisé par la *Charte de la langue française*. Les gouvernements qui se sont succédé au Québec n'ont pas élargi la Loi 101 aux cégeps et aux universités (Office québécois de la langue française, 2003, p. 49).

C'est précisément ce processus complexe d'orientation des enfants d'immigrants (allophones, anglophones et même francophones) vers les écoles françaises, afin de les mettre en contact avec la langue et la culture françaises, que nous allons essayer d'analyser dans cette partie. On se pose les questions suivantes : quels effets la *Charte de la langue française* a-t-elle eus sur l'évolution des effectifs scolaires des 30 dernières années? Au collège, rien ne s'oppose à une pleine liberté de choisir la langue d'enseignement. Cependant, est-ce que les allophones optent pour les cégeps français après avoir quitté les établissements scolaires français? Telles sont les principales questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Nous pensons que la façon la plus appropriée d'apporter des réponses à ces questions consiste à analyser les cheminements scolaires des jeunes, francophones,

anglophones et allophones, dans le système scolaire québécois, selon qu'ils fréquentent l'école française ou l'école anglaise, et ce, du primaire jusqu'au collège.

## 1. Le français au primaire et au secondaire, ensemble du Québec

**Tableau 6**

Nombres et répartitions des écoliers selon la langue d'enseignement, **ensemble du Québec** (maternelle, primaire et secondaire; secteur des jeunes) 1976-1977 à 1991-1992 (une année sur cinq) et 1994-1995 à 2006-2007 (une année sur trois)<sup>16</sup>

Année scolaire	Langue d'enseignement				Total	
	Français		Anglais		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%		
1976-1977	1 186 102	83,4	236 588	16,6	1 422 690	100,0
1981-1982	1 026 951	86,8	155 585	13,2	1 182 536	100,0
1986-1987	1 021 105	89,4	120 818	10,6	1 141 923	100,0
1991-1992	1 035 358	90,3	111 391	9,7	1 146 749	100,0
1994-1995	1 036 202	90,3	111 466	9,7	1 147 668	100,0
1997-1998	1 033 879	90,0	114 267	10,0	1 148 146	100,0
2000-2001	1 003 578	89,4	119 500	10,6	1 123 078	100,0
2003-2004	982 634	88,9	122 950	11,1	1 105 584	100,0
2006-2007	949 273	88,9	119 118	11,1	1 068 391	100,0

Source : MELS

### 1. 1. Les effectifs selon les secteurs d'enseignement, ensemble du Québec

D'entrée de jeux, il importe de souligner la baisse graduelle, entre 1977 et 2007, de la population scolaire dans l'ensemble du Québec, de même que dans les secteurs français et anglais. En 1976-1977, le réseau d'enseignement public (maternelle, primaire et secondaire; secteur des jeunes) comptait 1 422 690 élèves

<sup>16</sup>Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>

répartis de la façon suivante : 1 186 102 étudiaient en français, soit 83,4 % et 236 588 fréquentaient les classes anglaises, soit 16,6 %. En 2007, les classes françaises comptaient 949 273 élèves et les classes anglaises 119 118, pour un total de 1 068 391 élèves (voir tableau 6). La diminution se chiffre donc autour de 20 % du côté français et à presque 50 % du côté anglais, alors que les effectifs totaux ont chuté de 25 %.

En vertu de la Loi 101, toute l'immigration internationale modifie, davantage à chaque année, l'équilibre des effectifs en faveur de l'école française, et ce, pendant plus d'une décennie, de 1976-1977 (année de l'adoption de la loi) à 1991-1992. La *Charte de la langue française* — mise en application dans un contexte sociolinguistique déjà défavorable à la minorité anglophone du Québec — a contribué à l'accroissement de l'importance relative du secteur d'enseignement de langue française. Les écoles françaises du Québec, qui accueillaient 83,4 % des élèves en 1976-1977, en ont reçu plus de 90 % en 1991-1992.

Du côté anglophone, le pourcentage des élèves est passé de 16,6 % en 1976-1977 à 11,1 % en 2006-2007, une diminution en faveur du secteur français. À partir de 1994, on assiste à un renversement de la tendance. La clientèle des écoles anglaises de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire progresse jusqu'en 2006; et inversement, celle des écoles françaises recule après 1994. Selon le sociologue Jean Dorion, le glissement en faveur de l'anglais (Tableau 6 ci-dessus) peut être considéré comme modeste et insignifiant, mais persistant et à tendance permanente et en voie d'accélération. Cette situation contraste grandement avec

les attentes que suscitait la Loi 101 dans sa version originelle.<sup>17</sup> Donc, quelles sont les causes qui peuvent être derrière cette réalité étonnante?

Les facteurs qui peuvent expliquer cette croissance du secteur anglais dans l'ensemble des effectifs scolaires du Québec sont nombreux et d'ordre juridique, mais également démographique. La législation est une condition nécessaire à la francisation, mais pas toujours suffisante. L'application des lois ne correspond pas toujours à ce qu'ont semblé être les intentions des législateurs. La mise en œuvre de la réglementation peut réserver des surprises, des renversements et des contradictions.

La Loi 101 a entraîné des conséquences imprévues qui ont influencé son application. Cette loi permettait à des enfants d'accéder à l'école anglaise, publique ou subventionnée, si leurs parents les envoyaient d'abord dans une école anglophone privée non subventionnée pendant une courte période, par exemple pendant un an. Non seulement ce détour par l'école privée permet à cet enfant un accès illimité à l'école anglaise publique ou subventionnée, mais tous ses frères et sœurs, ainsi que tous leurs descendants, devenaient automatiquement admissibles à l'école anglaise. On estime que 4000 enfants auraient profité de cette possibilité entre 1997 et 2002. La controversée Loi 104 a apporté des modifications à la *Charte de la langue française*. L'objectif de cette loi est de fermer cette importante faille, celui du détour par l'école privée non subventionnée pour avoir accès à l'école anglaise. L'affaire est portée en cours d'appel. La question qui se pose

---

<sup>17</sup>Jean Dorion. < Le recul de l'enseignement en français au Québec : anatomie d'un phénomène surprenant >. Sur internet : [http://www.mef.qc.ca/recul\\_enseignement\\_en\\_francais.htm](http://www.mef.qc.ca/recul_enseignement_en_francais.htm)

d'elle-même : pourquoi cherche-t-on à détourner une loi au lieu d'envoyer ses enfants à une école française?

La cause première est la « clause Canada ». À l'origine, la *Charte de la langue française* (abstraction faite des parents déjà au Québec en 1977) prévoyait que seuls les enfants dont le père ou la mère avaient reçu un enseignement en anglais au Québec avaient le droit de fréquenter l'école anglaise au Québec. C'était la « clause Québec ». En 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* est adoptée. Un de ses articles, l'article 23, reconnaissait que tout enfant dont le père, la mère, un frère ou une sœur ont reçu un enseignement primaire en anglais au Canada est admissible à l'enseignement public en anglais. C'était la « clause Canada ». Vu que la communauté anglophone du Québec était constituée à 17,5 % de personnes nées dans les provinces anglaises du Canada, en 2000-2001, par exemple, 11 159 enfants pouvaient jouir de ce droit, d'où l'augmentation du secteur anglais (Corbeil, 2007, pp. 249 - 250; Conseil de la langue française, 1986, pp. 56-57-58).

Il y a aussi des facteurs démographiques. Les unions mixtes (unions bi-ethnique) contribuent aussi à l'augmentation du nombre d'enfants admissibles à l'école anglaise. D'autre part, certaines mesures exceptionnelles prises par le Québec lui-même ont eu des effets dans le même sens : le Québec a ouvert des écoles anglaises aux enfants des familles qui viennent s'installer temporairement au

Québec. De 1977 à 2001, 18 438 élèves se sont inscrits à ces écoles en vertu de cette mesure, soit une moyenne de 768 élèves par année.<sup>18</sup>

## 1. 2. Les effectifs selon la langue d'enseignement par langue maternelle, ensemble du Québec

**Tableau 7**

Nombres et pourcentages d'écopliers de langue maternelle française, anglaise et tierce **qui étudient en français, ensemble du Québec** (maternelle, primaire et secondaire; secteur des jeunes) 1976-1977 à 1991-1992 (une année sur cinq) et 1994-1995 à 2006-2007 (une année sur trois)<sup>19</sup>

Année scolaire	Langue maternelle						Total
	Français		Anglais		Tierce		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1976-1977	1 158 822	97,8	14 233	8,2	13 047	20,3	1 186 102
1981-1982	975 897	98,6	18 708	15,5	28 595	43,4	1 023 200
1986-1987	953 050	99,0	17 781	17,6	45 197	64,2	1 016 028
1991-1992	951 220	98,9	16 414	17,2	62 995	76,4	1 030 629
1994-1995	943 481	98,7	16 414	17,3	71 329	79,4	1 031 224
1997-1998	935 490	98,4	17 475	18,3	75 567	79,6	1 028 532
2000-2001	902 279	98,0	17 455	18,4	79 240	78,8	998 974
2003-2004	871 246	97,6	18 322	19,4	88 177	79,5	977 745
2006-2007	828 730	97,4	19 581	21,3	97 183	81,5	945 494

Source : MELS

### 1. 2. 1. Le secteur d'enseignement en français

L'année 1976-1977, dernière année avant l'entrée en vigueur de la Loi 101, sert de point de comparaison et une année qui reflète une situation de libre choix de la langue d'enseignement. En cette année, la proportion des allophones qui

<sup>18</sup> Jean Dorion. < Le recul de l'enseignement en français au Québec : anatomie d'un phénomène surprenant >. Sur internet : [http://www.mef.qc.ca/recul\\_enseignement\\_en\\_francais.htm](http://www.mef.qc.ca/recul_enseignement_en_francais.htm)

<sup>19</sup> Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>



fréquentaient les écoles françaises n'était que de 20,3 %. Au début des années 90, cette proportion est passée à 76,4 %. Plus de trois allophones sur quatre faisaient leurs études dans la langue de Molière, c'est-à-dire que l'augmentation relative de cette clientèle était de 56 %. Pendant les cinq premières années d'application de la Loi 101, l'augmentation globale des inscriptions au secteur français était remarquable. On peut affirmer que l'efficacité de la Loi 101 sur cette clientèle, en matière d'enseignement en langue française, était très rapide. Sous cette loi, la proportion des allophones inscrits dans des écoles françaises a plafonné autour de 80 %. Ce rapport ne bouge presque plus (voir le tableau 7 ci-dessus).

Quant aux francophones, ils représentaient, entre 1976-77 et 2006-2007, l'écrasante majorité des élèves qui étudient en français dans la province du Québec. Cela est normal puisque les francophones sont majoritaires au Québec. Si, en termes absolus, leur nombre diminue à l'école française, leur pourcentage reste plus stable que ceux des anglophones ou des allophones.

En ce qui concerne les anglophones, vers la fin de la même période, de 2003 à 2007, si la forte majorité allait à l'école anglaise, un sur cinq était instruit en français. C'est-à-dire qu'au cours de 30 ans, la proportion des élèves de langue maternelle anglaise qui fréquentaient les établissements français passait de 8,2 % à 21,3 %. Puisque la Loi 101 repose sur la langue d'enseignement du père ou de la mère et non pas sur la langue maternelle de l'enfant, il en découle que des écoliers de langue maternelle anglaise se sont retrouvés sur les bancs des écoles françaises.

## 1. 2. 2. Le secteur d'enseignement en anglais

**Tableau 8**

Nombres et pourcentages d'élèves de langue maternelle française, anglaise et tierce **admissibles à l'enseignement en anglais, ensemble du Québec** (maternelle, primaire et secondaire; secteur des jeunes)

1983-1984 à 2006-2007 (une année sur trois, sauf la première)<sup>20</sup>

Année scolaire	Langue maternelle						Total	
	Français		Anglais		Tierce			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1983-1984	14 139	1,4	93 678	86,0	31 644	48,0	139 461	12,1
1985-1986	12 767	1,3	89 967	87,6	27 213	41,2	129 947	11,4
1988-1989	12 748	1,3	85 909	87,3	22 226	30,2	120 883	10,7
1991-1992	14 168	1,5	82 843	86,8	19 099	23,1	116 110	10,2
1994-1995	16 557	1,7	82 588	87,0	18 093	20,1	117 238	10,3
1997-1998	20 173	2,1	82 004	86,1	18 923	19,9	121 100	10,6
2000-2001	23 933	2,6	81 168	85,5	21 090	21,0	126 191	11,3
2003-2004	27 286	3,1	79 688	84,4	22 358	20,1	129 332	11,8
2006-2007	27 731	3,3	75 165	81,9	21 391	17,9	124 287	11,7

Source : MELS

En 1983-84, la composition de la population scolaire dans l'ensemble du Québec admissible à l'enseignement en anglais était la suivante : 86 % des anglophones, 48 % des allophones et 1,4 % des francophones. Entre 1983 et 2006, le nombre d'élèves admissibles a diminué. Il est passé de 139 461 à 124 287, soit une diminution d'à peu près 11 %. Il y a eu une diminution des admissibles de langue maternelle anglaise (-18 513) et une diminution de ceux du groupe de langue maternelle tierce (-10 253), mais une augmentation de ceux de langue maternelle française (+13 592), ce qui est étonnant.

Au début des années 1990, le pourcentage des francophones qui avaient le droit de fréquenter le réseau anglais a commencé à augmenter (tableau 8 ci-dessus).

<sup>20</sup> Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>

Certains francophones sont très attirés par l'enseignement en anglais. Cette population scolaire est passée de 14 139 (1,4 %) élèves en 1983-1984 à 27 731 (3,3 %) en 2006-2007, presque le double. Certains francophones envoyaient leurs enfants dans des écoles anglaises jusqu'à ce que la Loi 22 freine cette pratique. Ensuite, cette loi a été contournée par quelques parents qui envoyaient leurs enfants à des écoles anglaises privées non subventionnées. Enfin, tous les enfants de langue maternelle française inscrits légalement dans ces écoles anglaises ont gardé leurs droits acquis transmissibles à leurs enfants et à leurs descendants. Même la Loi 101 n'a pas retiré ce droit à ceux qui l'avaient acquis légalement. Il y a eu aussi des parents qui ont essayé de faire apprendre l'anglais à leurs enfants afin de les faire réussir le test d'anglais prévu par la Loi 22 (voir ci-dessus) et par la suite être admissible dans une école anglaise. Tous ces facteurs ont joué contre le secteur français.

Si le nombre de francophones fréquentant les écoles anglaises a connu une augmentation durant ces deux dernières décennies, le nombre d'anglophones inscrits dans le secteur anglais a diminué. Le nombre d'allophones est passé de 31 644 (48,0 %) en 1983-1984 à 21 391 (17,9 %) en 2006-2007, une diminution d'environ un tiers. Plus généralement, depuis l'entrée en vigueur de la *Charte de langue française*, la très grande majorité des allophones sont dirigés vers les écoles françaises.

### 1. 2. 3. Les écoliers admissibles à l'école anglaise qui étudient en français

**Tableau 9**

Nombres et pourcentages d'écoliers de langue maternelle française, anglaise et tierce **admissibles** à l'enseignement en anglais **qui étudient en français, ensemble du Québec** (maternelle, primaire et secondaire)  
1983-1984 à 2006-2007 (une année sur trois, sauf la première)<sup>21</sup>

Année scolaire	Langue maternelle						Total	
	Français		Anglais		Tierce			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1983-1984	4 013	28,4	7 325	7,8	960	3,0	12 298	8,8
1985-1986	3 872	30,3	7 375	8,2	1 428	5,2	12 675	9,8
1988-1989	3 830	30,0	7 604	8,9	1 579	7,1	13 013	10,8
1991-1992	4 315	30,5	5 466	6,6	1 289	6,7	11 070	9,5
1994-1995	4 944	29,9	5 311	6,4	1 326	7,3	11 581	9,9
1997-1998	5 936	29,4	5 366	6,5	1 363	7,2	12 665	10,5
2000-2001	6 569	27,4	5 014	6,2	1 440	6,8	13 023	10,3
2003-2004	7 547	27,7	4 916	6,2	1 412	6,3	13 875	10,7
2006-2007	8 006	28,9	4 587	6,1	1 242	5,8	13 835	11,1

Source : MELS

Dans l'ensemble du Québec, pendant la période représentée au tableau 9, environ 12 000 à 14 000 admissibles à l'école anglaise ont étudié en français. Ces effectifs représentaient entre 8,8 % et 11,1 % des élèves admissibles. Bien que la majeure partie des élèves de langue maternelle anglaise soit inscrite dans des écoles anglaises, en 1983-84, 7325 élèves, soit 7,8 % de cette population, ont reçu leur enseignement en français. Cinq ans plus tard, en 1988, ce nombre monte à 7 604 élèves, soit 8,9 %. Depuis 1988, le nombre et le pourcentage ont généralement diminué pour atteindre en 2006 moins de 4600 (soit 6,1 % des admissibles).

<sup>21</sup> Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>

Avec le temps, la population scolaire francophone admissible à l'école anglaise a pris la tête en ce domaine. L'option pour les écoles françaises a atteint son apogée entre 1985 et 1991. Pendant cette période, le pourcentage n'est jamais tombé en dessous de 30 %, mais à partir de 1994, le pourcentage fluctuait à la baisse jusqu'à 2004. En 2006, ce secteur a connu une augmentation d'effectifs francophones admissibles à l'école anglaise.

Quant aux d'élèves de langues maternelles tierces admissibles à l'école anglaise, mais fréquentant une école française, le nombre et le pourcentage ont connu des hauts et des bas entre 1983-1984 et 2006-2007. Le plus grand nombre (1579) a été atteint en 1988, le plus grand pourcentage (7,3 %) en 1994.

## **2. Le libre choix de la langue d'enseignement au cégep**

Avec l'adoption de la Loi 101 en 1977, la fréquentation des écoles francophones est devenue obligatoire. Toutefois, cette loi ne vise que les ordres d'enseignement primaire et secondaire. L'accès au réseau collégial public anglais n'est pas régi par cette loi. Les élèves peuvent s'inscrire tout autant dans un cégep anglophone que dans un cégep francophone.

Le collège est le premier échelon des études supérieures. Il est un lieu de maturation personnelle, de transition, de consolidation d'une langue et d'orientation professionnelle. L'enseignement collégial est une voie majeure

d'intégration à l'emploi. Plus les allophones et les francophones choisissent d'étudier en anglais plus les chances sont grandes qu'ils optent aussi pour des universités anglaises et par la suite pour travailler en anglais. Donc, ce libre choix n'est pas sans conséquence lorsqu'on sait que les allophones et les francophones sont séduits par la langue anglaise et attirés par les collèges anglophones.

Pour mettre la lumière sur ce libre choix de la langue d'enseignement aux cégeps, nous allons nous intéresser, dans un premier lieu, à ce choix chez l'ensemble des collégiens, sans égard à leur langue maternelle ni à leur langue d'enseignement au secondaire. Dans un deuxième lieu, nous allons mettre l'accent sur ce même choix pour chaque groupe linguistique. La répartition de la clientèle aux cégeps concerne seulement les nouveaux inscrits. Il ne s'agira donc pas de tous les étudiants de cet ordre d'enseignement.

### **2. 1. Le libre choix de l'ensemble des collégiens**

La question du choix de la langue d'enseignement, que ce soit française ou anglaise, et de son utilisation à l'école renvoie à celle, plus générale, de l'intégration à l'école et à la société. Un choix d'école se fait en fonction d'un choix de société. Le tableau suivant, qui remonte à 1983, nous permet d'observer le choix de la langue d'enseignement par l'ensemble des nouveaux inscrits.

**Tableau 10**

Nombres et répartitions des nouveaux inscrits aux **études collégiales** selon la langue d'enseignement  
1983-1984 à 2006-2007 <sup>22</sup>

Année (b)	Langue d'inscription au collégial						Total	
	Français		Anglais		Français/anglais			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1983	41 981	81,2	9 089	17,6	681	1,3	51 731	100,0
1984	41 773	80,9	9 274	17,9	619	1,2	51 666	100,0
1985	41 720	80,5	9 663	18,6	431	0,8	51 814	100,0
1986	42 394	80,4	9 793	18,6	528	1,0	52 715	100,0
1987	38 536	80,3	9 084	18,9	382	0,8	48 002	100,0
1988	39 102	81,1	8 711	18,1	399	0,8	48 212	100,0
1989	37 861	80,7	8 694	18,5	351	0,7	46 906	100,0
1990	38 772	81,4	8 477	17,8	371	0,8	47 620	100,0
1991	40 921	82,7	8 247	16,7	327	0,7	49 495	100,0
1992	45 188	83,6	8 470	15,7	377	0,7	54 035	100,0
1993	47 534	84,2	8 597	15,2	331	0,6	56 462	100,0
1994	46 787	84,2	8 441	15,2	336	0,6	55 564	100,0
1995	46 363	83,6	8 622	15,5	488	0,9	55 473	100,0
1996	47 391	83,4	8 901	15,7	557	1,0	56 849	100,0
1997	43 170	82,4	8 732	16,7	462	0,9	52 364	100,0
1998	43 445	82,7	8 566	16,3	491	0,9	52 502	100,0
1999	42 251	81,8	8 988	17,4	442	0,9	51 681	100,0
2000	40 611	81,7	8 634	17,4	466	0,9	49 711	100,0
2001	40 029	81,3	8 745	17,6	441	0,9	49 215	100,0
2002	38 289	80,7	8 753	18,5	392	0,8	47 434	100,0
2003	37 638	80,9	8 530	18,3	332	0,7	46 500	100,0
2004	37 801	80,8	8 669	18,5	328	0,7	46 798	100,0
2005	38 125	80,8	8 732	18,5	334	0,7	47 191	100,0
2006	40 380	80,9	9 232	18,5	301	0,6	49 913	100,0
Moyenne	41 586	81,8	8 819	17,3	423	0,8	50 827	100,0

Source : MELS

Dans l'ensemble du Québec, de 1983 à 2006, on constate qu'il n'y a pas une évolution remarquable des effectifs selon la langue d'enseignement. Sur une moyenne de 50 800 collégiens, une très grande différence apparaît entre les deux secteurs d'enseignement. Dans le secteur français, on compte près de 41 600 collégiens, soit un peu moins de 82 %. Dans le secteur anglais, on compte 8 800 collégiens, soit un peu plus de 17 %. De 1992 à 1996 inclusivement, les nouvelles

<sup>22</sup> Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>

inscriptions aux études collégiales françaises ont varié entre 45 000 et 47 500, approximativement. Cette période se caractérise par une forte proportion de nouvelles inscriptions dans un cégep francophone, soit plus de 83 %. Pour la même période, ce sont les seules années de vaches maigres où les nouvelles inscriptions dans les cégeps anglophones ont été inférieures à 16 %. Depuis 1997 et ce jusqu'en 2006, il y a une tendance relative à la hausse des nouvelles inscriptions pour les études collégiales en anglais. En 2002, 2004, 2005 et 2006, ces inscriptions ont atteint un pourcentage de 18,5 %, plus que la moyenne de 17,3 %.

Dans l'ensemble, quelques que soient leur langue maternelle et leurs langues d'enseignement au secondaire, la très grande majorité des cégépiens du Québec, environ 81,8 % en moyenne, poursuivent leur formation dans des collèges francophones. Seulement 17,3 % de l'ensemble de ces cégépiens en moyenne sont inscrits aux cégeps anglophones.

## **2. 2. Le libre choix des francophones**

Les données du tableau ci-dessous (tableau 11) nous permettent de nous faire une idée générale du pourcentage des collégiens de langue maternelle française inscrits à ces institutions, selon la langue d'enseignement au secondaire et la langue d'inscription au collégial.



**Tableau 11**

Nombres et répartitions des nouveaux inscrits aux **études collégiales** selon la langue d'enseignement au secondaire et la langue d'inscription au collégial, Collégiens de langue maternelle française, Québec, 1993 à 2006 <sup>23</sup>

Langue des études au secondaire / année (b)	Langue d'inscription au collégial						Total	
	Français		Anglais		Français/anglais		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Français</b>								
1993	45 252	96,9	1 191	2,6	243	0,5	46 686	100,0
1994	44 530	96,8	1 224	2,7	271	0,6	46 025	100,0
1995	44 344	96,5	1 406	3,1	219	0,5	45 969	100,0
1996	45 090	95,8	1 481	3,1	496	1,1	47 067	100,0
1997	41 092	95,2	1 656	3,8	413	1,0	43 161	100,0
1998	41 368	95,3	1 623	3,7	438	1,0	43 429	100,0
1999	40 258	95,0	1 736	4,1	401	0,9	42 395	100,0
2000	38 474	94,7	1 711	4,2	423	1,0	40 608	100,0
2001	37 915	95,0	1 617	4,1	386	1,0	39 918	100,0
2002	36 071	94,8	1 609	4,2	364	1,0	38 044	100,0
2003	35 316	95,1	1 497	4,0	314	0,8	37 127	100,0
2004	35 278	95,0	1 549	4,2	302	0,8	37 129	100,0
2005	35 440	95,3	1 427	3,8	310	0,8	37 177	100,0
2006	37 546	95,4	1 522	3,9	286	0,7	39 354	100,0
Moyenne	39 855	95,5	1 518	3,6	348	0,8	41 721	100,0
<b>Anglais</b>								
1993	83	14,2	493	84,1	10	1,7	586	100,0
1994	65	12,6	448	86,8	3	0,6	516	100,0
1995	77	14,9	435	84,3	4	0,8	516	100,0
1996	73	14,9	415	84,5	3	0,6	491	100,0
1997	55	11,1	437	88,3	3	0,6	495	100,0
1998	61	12,3	433	87,3	2	0,4	496	100,0
1999	68	12,7	464	86,4	5	0,9	537	100,0
2000	60	11,7	448	87,5	4	0,8	512	100,0
2001	81	15,7	431	83,5	4	0,8	516	100,0
2002	99	17,7	457	81,8	3	0,5	559	100,0
2003	110	18,2	496	81,8	0	0,0	606	100,0
2004	116	17,8	533	81,9	2	0,3	651	100,0
2005	118	19,0	503	80,9	1	0,2	622	100,0
2006	152	19,5	625	80,3	1	0,1	778	100,0
Moyenne	87	15,5	473	84,0	3	0,6	563	100,0

Source : MLES

À la lecture de ce tableau, on constate que parmi les collégiens francophones ayant reçu leur enseignement en français au secondaire, la proportion de ceux qui ont choisi de poursuivre leurs études collégiales en anglais s'est située en moyenne à 3,6 %. On note qu'au fil du temps les cégeps anglophones ont profité d'une légère

<sup>23</sup> Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>

augmentation. Avant 1997, le pourcentage est inférieur à 3,5 %. Par la suite, il se situe autour de 4 %. En 2000, 2002 et 2004, un maximum est atteint, soit 4,2 %.

En contrepartie, les francophones qui ont reçu leur enseignement en anglais pour ensuite choisir de faire leurs études collégiales en français ne sont pas nombreux. Leur poids ne peut pas faire pencher la balance en faveur du secteur français. En 1993, il n'y avait que 83 étudiants dans cette situation. À partir de 2003, ce nombre a franchi la centaine. Sur une période de 13 ans, de 1993 à 2006, on constate qu'il y a un écart positif de 5,3 points (de 14,2 % à 19,5 %) entre la proportion de cette catégorie de collégiens francophones qui est passée de l'anglais au français comme langue d'étude au collège, moins de 100 en 1993 et plus de 150 en 2006. La moyenne est de 87 étudiants par année, soit 17 fois moins que ceux qui ont connu un parcours inverse, soit 1518 étudiants francophones, en moyenne par année, qui sont passés du français au secondaire à l'anglais au collège.

### **2. 3. Le libre choix des anglophones**

Pour ce qui est, cette fois-ci, des élèves de langue maternelle anglaise, le tableau ci-dessous nous donne leur nombre et leur répartition aux études collégiales, selon la langue d'enseignement au secondaire et la langue d'inscription au collégial (tableau 12).

**Tableau 12**

Nombres et répartitions des nouveaux inscrits aux **études collégiales** selon la langue d'enseignement au secondaire et la langue d'inscription au collégial, Collégiens de langue maternelle anglaise, Québec, 1993 à 2006 <sup>24</sup>

Langue des études au secondaire / années (b)	Langue d'inscription au collégial						Total	
	Français		Anglais		Français/anglais			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Français</b>								
1993	214	42,6	284	56,6	4	0,8	502	100,0
1994	227	40,9	328	59,1	0	0,0	555	100,0
1995	207	38,8	323	60,6	3	0,6	533	100,0
1996	187	37,3	314	62,5	1	0,2	502	100,0
1997	169	40,0	254	60,0	0	0,0	423	100,0
1998	168	36,2	295	63,6	1	0,2	464	100,0
1999	152	31,1	335	68,5	2	0,4	489	100,0
2000	182	35,2	331	64,0	4	0,8	517	100,0
2001	196	36,3	342	63,3	2	0,4	540	100,0
2002	176	35,0	325	64,6	2	0,4	503	100,0
2003	188	37,7	310	62,1	1	0,2	499	100,0
2004	217	37,7	356	61,9	2	0,3	575	100,0
2005	241	40,7	347	58,6	4	0,7	592	100,0
2006	255	39,4	391	60,4	1	0,2	647	100,0
Moyenne	199	37,9	324	61,8	2	0,4	524	100,0
<b>Anglais</b>								
1993	53	1,2	4 341	98,4	16	0,4	4 410	100,0
1994	55	1,3	4 251	98,7	3	0,1	4 309	100,0
1995	23	0,6	4 105	99,2	12	0,3	4 140	100,0
1996	40	1,0	4 134	98,9	6	0,1	4 180	100,0
1997	31	0,8	3 958	99,0	10	0,3	3 999	100,0
1998	59	1,5	3 865	98,3	8	0,2	3 932	100,0
1999	32	0,8	3 979	99,0	7	0,2	4 018	100,0
2000	43	1,1	3 803	98,7	7	0,2	3 853	100,0
2001	38	1,0	3 764	98,7	13	0,3	3 815	100,0
2002	38	1,0	3 888	99,0	1	0,0	3 927	100,0
2003	46	1,2	3 687	98,7	1	0,0	3 734	100,0
2004	45	1,2	3 674	98,7	2	0,1	3 721	100,0
2005	52	1,3	3 809	98,6	1	0,0	3 862	100,0
2006	52	1,3	3 939	98,7	1	0,0	3 992	100,0
Moyenne	43	1,1	3 943	98,8	6	0,2	3 992	100,0

Source : MELS

À la lumière de ces données, on peut donc conclure que les changements de la langue d'enseignement des étudiants anglophones lors du passage du cours secondaire au cours collégial sont très visibles. Une moyenne de 61,8 % de ceux ayant reçu un enseignement en français au secondaire ont choisi de faire leurs

<sup>24</sup> Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>

études en anglais au collège, alors que seulement 37,9 % de ces anglophones ont poursuivi dans cette langue une fois arrivés au cégep. À l'inverse, à peine une moyenne de 1 % de ceux qui ont fait leur secondaire en anglais ont opté pour des études collégiales en français. La quasi-totalité préférerait continuer ses études dans des cégeps anglophones, soit une moyenne de 98,8 %.

#### **2. 4. Le libre choix des allophones**

Voyons maintenant, au tableau ci-dessous, ce qui s'est produit dans le cas des collégiens de langues maternelles tierces (tableau 13) :

**Tableau 13**

Nombres et répartitions des nouveaux inscrits aux **études collégiales** selon la langue d'enseignement au secondaire et la langue d'inscription au collégial, Collégiens de langue maternelle tierce, Québec, 1993 à 2006<sup>25</sup>

Langue des études au secondaire / année (b)	Langue d'inscription au collégial						Total	
	Français		Anglais		Français/anglais			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Français</b>								
1993	1 929	65,1	987	33,3	47	1,6	2 963	100,0
1994	1 899	64,3	1 007	34,1	46	1,6	2 952	100,0
1995	1 932	61,4	1 170	37,2	43	1,4	3 145	100,0
1996	1 969	57,6	1 413	41,3	37	1,1	3 419	100,0
1997	1 801	57,1	1 320	41,9	32	1,0	3 153	100,0
1998	1 789	56,8	1 326	42,1	34	1,1	3 149	100,0
1999	1 726	53,6	1 467	45,6	25	0,8	3 218	100,0
2000	1 812	55,5	1 429	43,8	25	0,8	3 266	100,0
2001	1 802	53,3	1 548	45,8	32	0,9	3 382	100,0
2002	1 894	56,5	1 438	42,9	22	0,7	3 354	100,0
2003	1 952	57,4	1 433	42,1	15	0,4	3 400	100,0
2004	2 139	59,0	1 467	40,5	20	0,6	3 626	100,0
2005	2 270	60,0	1 495	39,5	18	0,5	3 783	100,0
2006	2 368	60,4	1 541	39,3	12	0,3	3 921	100,0
Moyenne	1 949	58,4	1 360	40,7	29	0,9	3 338	100,0
<b>Anglais</b>								
1993	24	1,1	2 141	94,2	107	4,7	2 272	100,0
1994	11	0,6	1 679	97,3	35	2,0	1 725	100,0
1995	7	0,5	1 355	98,3	16	1,2	1 378	100,0
1996	3	0,2	1 216	98,7	13	1,1	1 232	100,0
1997	4	0,3	1 178	99,0	8	0,7	1 190	100,0
1998	6	0,5	1 117	98,2	14	1,2	1 137	100,0
1999	9	0,8	1 080	99,0	2	0,2	1 091	100,0
2000	1	0,1	1 009	99,3	6	0,6	1 016	100,0
2001	2	0,2	1 040	99,5	3	0,3	1 045	100,0
2002	9	0,9	1 036	99,1	0	0,0	1 045	100,0
2003	5	0,5	1 101	99,5	1	0,1	1 107	100,0
2004	6	0,5	1 090	99,5	0	0,0	1 096	100,0
2005	4	0,3	1 151	99,7	0	0,0	1 155	100,0
2006	7	0,6	1 214	99,4	0	0,0	1 221	100,0
Moyenne	7	0,8	1 243	98,3	15	1,2	1 265	100,0

Source : MELS

Au Québec, la Loi 101 rend obligatoire aux enfants d'immigrants, à l'exception de certains cas, la fréquentation de l'école francophone. Une bonne partie des élèves allophones ont donc reçu un enseignement en français au primaire et au secondaire.

Dans la suite de leurs études, les élèves retrouvent le choix de la langue d'études : ils peuvent opter pour des cégeps francophones ou anglophones. Cette liberté de

<sup>25</sup>Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>

choix a attiré beaucoup d'attention. Elle est vue comme un bon indice de la vitalité du français, aux yeux du législateur du moins. Ce libre choix va-t-il modifier la proportion des allophones dans les cégeps francophones?

De 1993 à 2006, les nouvelles inscriptions aux études collégiales en anglais des allophones scolarisés en français au secondaire ont varié entre 987 et 1 548, pour une moyenne de 1 360 inscrits par année, soit un pourcentage de 40,7 %. On note toutefois que le sommet a été atteint en 2001, soit une proportion de 45,8 %. Mais depuis, la tendance serait à la baisse pour atteindre 39,3 % en 2006.

Parallèlement, pour la même période, les élèves allophones qui ont fait l'inverse sont peu nombreux. Ainsi, en 1993, 24 élèves allophones scolarisés en anglais, soit 1,1 %, se trouvaient dans les cégeps francophones, alors que ce chiffre est passé à sept nouveaux inscrits en 2006, soit une proportion de 0,6 %. Le mouvement est à sens unique : les élèves de langues maternelles tierces qui ont étudié au secondaire en anglais choisissent de façon constante, et dans la presque totalité, les cégeps anglophones. Il découle de ce qui précède que les bancs des collèges francophones n'accueillent que fort peu d'allophones qui ont été scolarisés en anglais, mais les écoles secondaires francophones ne cessent de fournir des allophones aux cégeps anglophones. En effet, entre 1993 et 2006, une moyenne de 1360 de ces élèves se sont inscrits dans les établissements anglophones du Québec.

## **2. 5. La polémique de la Loi 101 aux cégeps**

On a observé une augmentation de la propension des étudiants de langues maternelles tierces à choisir les cégeps anglais. Une moyenne de plus de 1 300 inscriptions par année (plus de 40 %). Faut-il étendre la Loi 101 aux cégeps ? Telle est la question ou plutôt la fameuse polémique qui agite les politiciens québécois et les associations de défense linguistique.

L'extension de la Loi 101 aux cégeps fait l'objet d'un débat dans une partie de la population et divise l'opinion publique. Certains affirment que pour accroître le nombre de ceux qui optent à la longue pour le français comme langue courante au travail et à la maison, il faudrait appliquer toutes les dispositions de la *Charte de la langue française* en matière d'enseignement à tous les types d'écoles sur le territoire du Québec, y compris les cégeps. D'autres voient en cette application une pierre d'achoppement majeure : si le gouvernement applique la Loi 101 aux cégeps, tant que la fréquentation de ces institutions n'est pas obligatoire, un certain nombre d'élèves feraient le choix de ne pas poursuivre leurs études au collégial, ou encore iraient étudier ailleurs.

### **2. 5. 1. Pour l'extension de la Loi 101 aux cégeps**

Selon Mario Beaulieu, porte-parole du Mouvement Montréal français et président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, l'application de la Loi 101 au cégep pourrait renforcer l'usage du français comme langue de travail. « Le

renforcement de la Charte doit se faire sur le plan de la langue de travail, des services gouvernementaux et de l'éducation, notamment par l'application de la Loi 101 au cégep...».<sup>26</sup>

Les travaux de Charles Castonguay de l'Université d'Ottawa indiquent que tous les efforts fournis par le législateur pour que les étudiants résistent à la séduction et à l'attraction des écoles anglophones s'épuisent presque totalement à partir de l'âge du collégial.

Castonguay ajoute qu'étendre jusqu'au cégep l'obligation faite aux francophones et aux allophones d'étudier en français contribuerait sans aucun doute à réduire davantage l'anglicisation des jeunes allophones au profit de leur francisation. Il précise qu'étendre les dispositions de la *Charte de la langue française* en matière d'éducation aux études collégiales augmenterait d'abord le nombre de jeunes allophones qui poursuivent leurs études collégiales en français. Cela exercerait fort probablement, par la suite, un effet haussier sur le pourcentage d'allophones optant pour le français comme langue de travail. Par conséquent, la part du français face à l'anglais comme langue d'usage à la maison serait à la hausse, ayant pour effet une augmentation démographique de l'ensemble de la population francophone du Québec :<sup>27</sup>

---

<sup>26</sup>À ce sujet, voir *La Dépêche*, 01/03/2008

<sup>27</sup> Charles Castonguay. <Faut-il étendre la Loi 101 au cégep?>. Sur internet : <http://www.vigile.net/Faut-il-etendre-la-loi-101-au>



Pour un allophone, donc, étudier en français prépare à travailler en français. Et travailler en français dispose à adopter le français plutôt que l'anglais comme nouvelle langue d'usage à la maison, et à élever ses enfants éventuels dans la même langue, contribution insigne à l'avenir du français au Québec. En revanche, étudier en anglais prépare à suivre une autre filière.

### **2. 5. 2. Contre l'extension de la Loi 101 aux cégeps**

Malgré les nombreuses voix appelant à l'application de la Loi 101 aux cégeps, par un resserrement de l'accès au réseau collégial anglophone, nombreux sont ceux qui tendent la sourde oreille à ces appels et préfèrent maintenir le libre choix de la langue d'enseignement aux cégeps. Pour Marie McAndrew, du Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal, l'extension des dispositions de la Loi 101 aux cégeps peut renverser la vapeur en faveur des cégeps anglais, alors que la situation actuelle est favorable au français.

Le démographe-sociologue Victor Piché ajoute de son côté, que le nombre des allophones qui vont choisir les cégeps francophones grâce à l'extension de la Loi 101 est tellement insignifiant qu'il ne pourrait changer la situation actuelle et qu'il vaut mieux renoncer à cette idée.<sup>28</sup>

Même Mme Pauline Marois, chef du Parti québécois, qui fait de la question linguistique son cheval de bataille, est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'étendre les dispositions de la Loi 101 aux cégeps. Cette déclaration a soulevé une vague de protestations chez les défenseurs de la langue française au Québec : « Le refus de

---

<sup>28</sup>Marie McAndrew <Étendre la loi 101 jusqu'au cégep? Les spécialistes sont divisés>. Sur internet : [http://www.forum.umontreal.ca/numeros/2000\\_2001/forum\\_01\\_02\\_05/article05.html](http://www.forum.umontreal.ca/numeros/2000_2001/forum_01_02_05/article05.html)

Pauline Marois d'imposer au collégial les critères d'admission prévus par la Loi 101 au secondaire suscite une levée de boucliers chez les organismes de défense de la langue ».<sup>29</sup>

En conclusion, globalement, entre 1977 et 2007, le nombre d'élèves a chuté de manière très importante au Québec. Le tableau 6 illustre très nettement ce phénomène puisque les effectifs totaux ont chuté de presque de 25 % en 30 ans. C'est une conséquence de la dénatalité qu'a connue le Québec à partir des années 1960.

En ce qui concerne la population étudiante au collège, l'examen des tableaux ci-dessus (du Tableau 10 au Tableau 13) laisse entrevoir le rôle clef du libre choix de la langue d'enseignement aux cégeps dans la différenciation des cheminements des francophones et des non-francophones du Québec, lors de leur passage du secondaire au collégial.

En effet, les secteurs d'enseignement français et anglais sont fortement différenciés. Les jeunes de chaque groupe linguistique, les francophones, les anglophones et les allophones, sont très inégalement répartis dans ces deux secteurs d'enseignement. La très grande majorité des francophones qui ont reçu un enseignement en français au secondaire ont poursuivi dans la même langue leurs études collégiales, soit une proportion de plus de 95 % (tableau 11). Cette clientèle a tendance à diminuer leur fréquentation des collèges francophones en faveur de

---

<sup>29</sup>À ce sujet, voir *La Presse*, mercredi 6 février 2008

l'enseignement collégial en anglais (de 96,9 % en 1993 à 95,4 % en 2006; tableau 11).

Quant aux anglophones, ceux qui ont fait leurs études secondaires en anglais continuent leur formation dans cette langue. Et ceux qui ont été scolarisés en français au secondaire s'inscrivent en plus grand nombre aux études collégiales en anglais qu'aux études collégiales en français (à 61,8 % contre 37,9 %; tableau 12).

En ce qui concerne les jeunes allophones, on sait qu'en vertu de la Loi 101, ils ont réalisé, totalement ou en partie, leurs études primaires et secondaires en français. À la question de savoir si ces jeunes allophones optent pour les cégeps français après avoir quitté les établissements scolaires français, nous serions maintenant portés à répondre qu'une bonne partie d'entre eux choisissent de continuer leurs études dans les cégeps anglophones.

Les premiers « enfants de la Loi 101 » sont parvenus au niveau collégial en 1989. En 1993, quatre ans plus tard, 33 % de cette clientèle allophone qui est passée par l'école secondaire française choisit de fréquenter les cégeps anglais. La tendance à faire ce choix a augmenté, atteignant 45,8 % en 2001 (tableau 13). Par ailleurs, les allophones ayant reçu leur enseignement en anglais au secondaire ne semblent pas ressentir avec autant d'empressement la nécessité de changer de langue d'enseignement ou d'apprendre le français pour intégrer le marché de travail. En fait, ils optent, de façon constante, et dans la presque totalité, pour les cégeps anglais. Cette proportion s'établit à 94,2 % en 1993 et à 99,7 % en 2005 (tableau 13).

### **Chapitre III : le français au travail**

L'avenir des langues se joue pour une large part dans le milieu de travail. Le monde du travail, théâtre privilégié d'échanges entre francophones et non-francophones et lieu très important pour l'intégration sociale des immigrants, est un des domaines majeurs d'application de la politique linguistique québécoise. Elle vise à assurer la présence du français lors de ces situations de contact. D'où la nécessité dans laquelle le Québec s'est trouvé de recourir à une loi, la Loi 101, associée à une *Charte de la langue française*, pour redresser sur son territoire la situation de la langue nationale. Dans le but de faire respecter le droit fondamental de tout Québécois de travailler en français (article 4), le législateur a promulgué un certain nombre de mesures relatives à la langue du travail (articles 41 à 50) et la francisation des entreprises (Office québécois de la langue française, 2008, p. 97).

Après vingt-cinq ans d'efforts consentis à la francisation des entreprises et bien que le profit linguistique et organisationnel des entreprises ait fait l'objet d'une étude récente (Laur, 2003), on ne connaît que très peu de choses sur les pratiques linguistiques des travailleurs des grandes entreprises (Moffet, Béland et Délisle, 2008, p.13). Par conséquent, l'objectif premier de cette partie est de dresser un portrait de l'utilisation du français au travail au Québec et de décrire la langue de travail à partir d'un ensemble de variables touchant le travailleur, mais également les diverses caractéristiques de son milieu de travail.

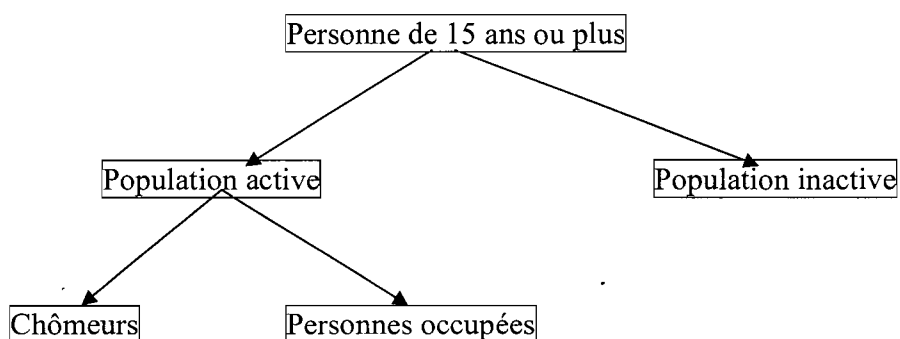
Dans ce contexte et sur une question aussi controversée que celle de la langue, à propos de laquelle circulent tant d'opinions divergentes et de données contradictoires, il nous est apparu indispensable d'en apprendre davantage sur les pratiques linguistiques dans les grandes et petites entreprises québécoises, en essayant de trouver des réponses aux questions suivantes : quelle place occupe le français chez les travailleurs de ces entreprises? Dans quelle mesure le français est-il utilisé et quels sont les facteurs qui ont le plus d'impact sur son utilisation?

## **1. Portrait sommaire du marché de travail au Québec**

Avant d'aborder cette partie, il importe de donner quelques définitions relatives à l'activité de travail, tirées du dictionnaire du recensement 2001 de Statistique Canada (Statistique Canada, 2001, p. 9).

**La population active** : Cette population se définit comme l'ensemble des personnes ayant au moins 15 ans qui étaient soit **occupées** (personnes ayant fait un travail quelconque dans un emploi salarié ou à leur compte ou sans rémunération; personnes étant temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise, avec ou sans rémunération, toute la semaine de référence, à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit à leur lieu de travail, ou pour d'autres raisons), soit en **chômage** (les chômeurs incluent principalement les personnes qui étaient sans emploi rémunéré, mais qui étaient prêtes à travailler et qui avaient activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes).

**La population inactive :** Cette population englobe les personnes qui n'étaient ni occupées, ni en chômage. Les inactifs comprennent les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en périodes de relâche qui ne cherchent pas un emploi et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité à long terme.



(Office québécois de la langue française, 2008, pp. 107 - 108)

### Vue d'ensemble

**Tableau 14**

Ensemble du Québec	Personnes de 15 ans ou plus		Population active			
	1996	2001	1996	%	2001	%
	5 673 470	5 832 350	3 536 210	62,3	3 742 485	64,1

Source : Office québécois de la langue française, 2008, p.109

La population active québécoise comprenait en 1996 3 536 210 personnes soit 62,3 % de l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus, évalué à la même année à

5 673 470 habitants. De 1996 à 2001, cette population active a crû de 5,8 %, passant de 3 536 210 à 3 742 485 personnes.

### **Population active de 15 ans ou plus au Québec entre 1996 et 2001 selon la langue maternelle**

**Tableau 15**

Ensemble du Québec	Personnes de 15 ans ou plus		Population active			
	1996	2001	1996	%	2001	%
<b>Français</b>	4 583 560	4 716 725	2 892 250	63,1	3 061 370	64,9
<b>anglais</b>	465 020	444 310	285 575	61,4	280 460	63,1
<b>Tierces</b>	551 765	599 960	316 505	57,4	357 855	59,6
<b>Anglais et français</b>	36 410	36 855	20 185	55,4	21 095	57,2
<b>Autres multilingues</b>	36 715	34 500	21 690	59,1	21 700	62,9

Source : Office québécois de la langue française, 2008, p.109

En 1996, la population active francophone est de 63,1 % de l'ensemble des francophones de 15 ans ou plus. En 2001, cette population est passée à 3 061 370 personnes, soit 64,9 % des francophones de 15 ans ou plus. Cependant, les anglophones et les membres du tiers groupe linguistique actifs constitueraient, respectivement, en 1996, 61,4 % et 57,4 % de leur groupe linguistique ayant 15 ans ou plus. En 2001, la population active anglophone est de 280 460, soit 5115 personnes de moins qu'en 1996. Cependant, cette population a enregistré une augmentation du pourcentage actif (63,1 %, par rapport à celle de 1996, qui n'était que 61,4 %). Quant aux personnes actives de langues tierces, ils ont atteint le

nombre de 357 855 en 2001, soit 59,6 % de l'ensemble de leur population de 15 ans ou plus. Le marché du travail est devenu plus favorable au groupe de langue maternelle française et les francophones sont fortement majoritaires dans l'ensemble de la population active. De plus, ils ont maintenu leur position supérieure quant au pourcentage « actif ».

### **Population active de 15 ans ou plus de l'île de Montréal entre 1996 et 2001 selon la langue maternelle**

**Tableau 16**

Ensemble du Québec	Personnes de 15 ans ou plus		Population active			
	1996	2001	1996	%	2001	%
<b>Français</b>	773 510	787 695	476 955	61,7	509 775	64,7
<b>Anglais</b>	248 770	237 750	155 235	62,4	152 230	64,0
<b>Tierces</b>	397 385	428 925	223 350	56,2	252 530	58,9

Source : Office québécois de la langue française, 2008, p.109

De toute évidence, sur le plan de la main-d'œuvre, comme de la population en général, les francophones dominent l'île de Montréal en 1996 et en 2001, mais partagent largement cette île avec les non-francophones. En 2001, par exemple, la main-d'œuvre francophone constituait 64,7 % de la population francophone pertinente, contre 64,0 % pour les anglophones. Une différence très légère de 0,7 %. L'île de Montréal constitue un territoire où, déjà en 2001, le multilinguisme s'affirmait dans les milieux de travail.



## **2. L'utilisation des langues dans l'ensemble de la main-d'œuvre**

Dans cette section nous allons voir la principale langue de travail ainsi l'intensité d'utilisation des langues dans ce milieu de travail.

### **2. 1. La principale langue de travail**

Le marché du travail est devenu de plus en plus favorable au groupe de langue maternelle française. Plus de huit travailleurs sur 10 au Québec (82,4 %) utilisent le français comme langue principale de travail, alors qu'un peu plus d'un sur 10 (11,6 %) utilisent l'anglais. Par ailleurs, 24,5 % des personnes qui travaillent dans l'île de Montréal emploient principalement l'anglais (Office québécois de la langue française, 2008, p. 120). Pour le Québec dans son ensemble, nous l'avons vu, le groupe de langue maternelle française affichait, en 2001, le plus haut taux d'activité des trois groupes linguistiques. Par ailleurs, la proportion des emplois occupés par des personnes de langue maternelle française est demeurée stable (82 %) entre 1991 et 2001 (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/>).

### **2. 2. L'intensité d'utilisation des langues au travail**

La langue du travail est liée de façon importante au lieu de travail. Même si les travailleurs ont tendance à privilégier l'usage de leur langue maternelle, il demeure que sa fréquence d'utilisation varie grandement selon le lieu de son utilisation. En effet, dans l'île de Montréal, moins de la moitié des travailleurs de langue française, soit 46,6 %, déclarent faire usage du français comme langue unique de travail, les autres ayant recours à l'anglais de manière complémentaire (37,7 %),

quand ce n'est pas à égalité avec le français (6,8 %) ou comme langue principale (6,9 %). L'utilisation de l'anglais au travail a toujours été une réalité surtout montréalaise.

L'identité linguistique du travailleur et la région ont une grande incidence sur l'emploi du français comme principale langue de travail. Dans l'ensemble du Québec, plus de deux tiers des travailleurs de langue maternelle française (69,4 %) ne travaillent que dans leur langue et 23,2 % l'utilisent comme langue principale (Office québécois de la langue française, 2008, p. 122).

### **3. La langue de travail des travailleurs immigrés**

En 2001, dans l'ensemble du Québec, le français en tant que principale langue de travail était moins utilisé par les travailleurs immigrés que par la main-d'œuvre québécoise en général. 48,5 % des immigrés ont déclaré avoir le français comme langue principale de travail, moins d'un immigré sur deux. Quant à l'utilisation de l'anglais comme langue principale de travail, la proportion se situait à 32,8 %, presque le tiers de l'ensemble de ces travailleurs immigrés, tandis que la proportion de ceux qui ont déclaré utiliser le français et l'anglais se situait à 11,3 %, plus d'un dixième (*ibid.*, p.126).

Dans l'île de Montréal, les tendances favorables à l'anglais sont plus importantes qu'à l'échelle du Québec. Dans certains secteurs d'activité, c'est l'usage de

l'anglais qui prédomine. Pour l'ensemble des travailleurs immigrés, l'utilisation des langues au travail varie selon la période à laquelle ils se sont établis au pays.

Si nous analysons la situation du point de vue de la période d'établissement des immigrants au Québec, on constate que l'utilisation du français a connu, en gros, une augmentation au Québec pendant les trois dernières décennies. Pour les immigrés qui sont arrivés entre 1971-1990, on remarque que la moitié des travailleurs de langues maternelles tierces utilisent le français comme langue principale au travail. Il faut comparer ce pourcentage à celui des allophones qui sont arrivés avant 1961, dont 36,9 % utilisent le français comme langue principale au travail. En 2006, les allophones, qui représentaient environ 70 % de l'ensemble des travailleurs immigrés du Québec, ont déclaré utiliser le français, seul ou avec une autre langue, le plus souvent au travail dans une proportion de 63 % (*ibid.*, p.109). En ce qui concerne l'utilisation de l'anglais par les travailleurs immigrés allophones, elle a connu une baisse depuis l'adoption de la Loi 101.

#### **4. La Loi 101 et la situation du français dans les petites et grandes entreprises au Québec**

On peut dire que la *Charte de la langue française* a exercé, pour l'avenir du français au Québec, une influence que l'on peut qualifier de décisive dans deux domaines, à savoir la francisation des enfants d'immigrants par l'école primaire et secondaire et la francisation des milieux de travail. De ces deux champs, celui qui

demeure toujours à parfaire et qu'il faut toujours avoir à l'œil, c'est le milieu du travail. Toutes les entreprises qui font des affaires au Québec ont la responsabilité d'utiliser le français sur le territoire québécois. Pour les entreprises qui emploient 50 personnes ou plus au Québec, la loi propose une démarche et des délais pour que l'implantation du français soit au cœur des activités québécoises de ces entreprises (*Charte de la langue française*, chapitre V, articles 135 à 154).<sup>30</sup>

Il existe environ 237 000 entreprises au Québec, la grande majorité comptant moins de 20 employés<sup>31</sup>. Quels moyens faudrait-il mettre en place pour vérifier la situation linguistique dans cette myriade de compagnies ? Depuis 1977, la Loi 101 oblige les entreprises de 50 employés et plus à obtenir un certificat de francisation, ce qui exige notamment que la langue de travail soit le français. Celles qui employaient au moins 100 personnes se voyaient obligées, par ailleurs, de former un comité de francisation (MacFarlane, 1983, p. 3).

#### **4. 1. Processus de certification des entreprises**

Les entreprises employant 50 personnes ou plus doivent être certifiées pour poursuivre leurs activités conformément aux objectifs de la Charte en matière de la langue de travail et la francisation des entreprises.

---

<sup>30</sup>Office québécois de la langue française. < Chapitre v : la francisation des entreprises>. Sur internet : <http://www.olf.gouv.qc.ca/charte/charte/clffrentr.html>

<sup>31</sup>André Pratte. Éditorial- La Presse, mardi 29 avril 2008. < Ne toucher pas à la Loi 101>. Sur internet : <http://www.vigile.net/Ne-touchez-pas-a-la-loi-101>

#### **4. 1. 1. Entreprises employant 50 personnes ou plus au Québec**

Afin de répondre aux préoccupations de la population relativement au français, le gouvernement du Québec, nous l'avons vu, a adopté, en 1977, la *Charte de la langue française*, qui comporte des dispositions à l'égard de la langue de travail et de la francisation des entreprises. La certification, un élément important du chapitre relatif à cette francisation, est en quelque sorte la reconnaissance officielle de la réalisation des objectifs de ce processus dans une entreprise donnée. Cependant, certaines réalités environnementales, organisationnelles, sociales et économiques jouent contre le processus de francisation et l'utilisation du français au travail.

Dans la *Charte*, on distingue les dispositions relatives à la langue du travail (art. 41 à 50), à la langue des affaires et du commerce (art. 51 à 71) et à la francisation des entreprises (art. 129 à 154). Les dispositions relatives à la langue de travail auxquelles sont assujettis tous les employeurs traitent, plus particulièrement, de la langue des communications de l'employeur avec son personnel, de la langue de publication des offres d'emploi, de la langue des conventions collectives et de la langue d'accès à un emploi. Les dispositions relatives à la francisation — dispositions qui ne s'appliquent qu'aux entreprises employant 50 personnes ou plus — décrivent le processus de francisation auquel ces entreprises doivent se soumettre.<sup>32</sup>

---

<sup>32</sup>Office québécois de la langue française. < Entreprises employant 50 personnes ou plus au Québec >. Sur internet : [http://www.olf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/entreprises\\_plus/demarche.html](http://www.olf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/entreprises_plus/demarche.html)

Le processus de certification des entreprises prescrit par la *Charte* et modulé par les actions de l'Office québécois de la langue française est unique au monde et méconnu. Il comprend huit étapes, par lesquelles toutes ces entreprises doivent passer. Dans certains cas, si l'Office estime que l'utilisation du français est généralisée, ce processus de certification ne comporte que quatre étapes (Bouchard, 1990, pp. 97 - 98 - 99 - 100; Bouchard, 1991, pp. 76 - 77 -78 -79 -80).<sup>33</sup>

#### **4. 1. 1. 1. Étapes et programmes de francisation**

Une entreprise employant 50 employés ou plus doit s'engager dans un processus à huit étapes qui conduit à l'obtention d'un certificat de francisation.

##### **Étape 1 : inscription de l'entreprise**

Avant d'obtenir son certificat de francisation, une entreprise qui emploie, au Québec, 50 personnes ou plus durant au moins six mois doit s'inscrire à l'Office québécois de la langue française au plus tard six mois après le début de cette période (*Charte de la langue française*, article 136). Elle doit transmettre à l'Office certains renseignements relatifs à sa structure organisationnelle, la langue de ses communications internes et externes et sa publicité, ainsi que la composition de son comité de francisation (pour les entreprises qui emploient cent personnes ou plus (*ibid.*)).

---

<sup>33</sup> Office québécois de la langue française. < Données sociolinguistiques : 7. francisation des entreprises>. Sur site internet : [http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/indic\\_francisationentreprises\\_20031119.html](http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/indic_francisationentreprises_20031119.html)

## **Étape 2 : production de l'analyse linguistique**

Ensuite, l'entreprise doit procéder à l'évaluation de sa situation actuelle de l'utilisation du français dans un délai de six mois. Après cela, un certificat de francisation est délivré par l'Office à l'entreprise s'il juge que le français y est suffisamment généralisé. Dans le cas contraire, l'entreprise doit élaborer un programme de francisation adapté à sa situation particulière (*ibid.*).

## **Étape 3 : demande de programme de francisation**

L'Office demande donc à l'entreprise de lui soumettre un programme de francisation portant sur les éléments qui doivent être francisés conformément aux objectifs de la *Charte* (articles 140, 141 et 142) et apporter les correctifs jugés nécessaires pour la généralisation de l'utilisation du français à tous les échelons de l'entreprise (*ibid.*).

## **Étape 4 et 5 : remise du programme et son approbation par l'Office**

L'entreprise élabore un programme de francisation portant sur les éléments qui doivent être francisés conformément aux objectifs de la *Charte* et le soumet à l'approbation de l'Office dans les six mois suivants la date de réception de l'avis de demande d'un programme (*ibid.*, article 140). L'Office approuve ce programme ou entame des négociations en vue d'en arriver aux objectifs souhaités. Ensuite, il émet une attestation d'application, par l'entreprise, d'un programme de francisation (*ibid.*).

## **Étapes 6 et 7 : application du programme de francisation et Certification**

L'entreprise met en œuvre les mesures du programme conformément au calendrier prévu et tient son personnel informé de l'application du programme. Durant cette période, l'entreprise produit un rapport où elle fait état des progrès réalisés tous les ans si elle emploie 100 personnes ou plus, ou tous les deux ans, si elle emploie moins de 100 personnes (*ibid.*, articles 136 et 143). Après avoir été déclarées francisées sans programme ou avoir atteint les objectifs fixés du programme, les entreprises en question obtiennent de l'Office de la langue française un certificat de francisation indiquant qu'elles sont conformes aux prescriptions de la *Charte* (*ibid.*).

## **Étape 8 : la permanence de la francisation**

Après l'obtention du certificat de francisation, l'entreprise n'est pas libérée pour autant de ses obligations en regard de la francisation. Selon les dispositions apportées par le projet de loi 86 en 1993, l'entreprise certifiée a l'obligation de continuer à se préoccuper de la francisation en remettant « à l'Office tous les trois ans un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français dans l'entreprise » (*Charte*, article 146). L'étape de la certification n'est pas un point d'arrivée, mais le point de départ d'une volonté constante de travailler en français et d'adapter l'évolution de l'entreprise à cet objectif. En plus des dispositions de la *Charte*, il faut maintenant trouver des moyens nouveaux propres à faire du français la langue réelle du travail et à maintenir ce statut au-delà de la certification. Enfin, il faut



envisager des mesures de francisation propres aux entreprises de moins de 50 employés quand leur situation ou leur production l'exigent (*ibid.*).

La certification est un élément important du chapitre relatif à la francisation des entreprises. La délivrance d'un certificat de francisation par l'Office québécois de la langue française est en quelque sorte une reconnaissance officielle de la réalisation des objectifs de francisation propre à une entreprise. Si les travailleurs ont la possibilité de travailler en français, certaines réalités environnementales ou organisationnelles ne jouent pas toujours en faveur du processus de francisation et de l'utilisation du français au travail. Il se trouve une proportion appréciable des employés qui travaillent en anglais ou dans une autre langue dans ces entreprises certifiées par l'Office québécois de la langue française.<sup>34</sup>

#### **4. 1. 1. 2. Comité de francisation**

Pour généraliser l'utilisation de la langue française dans les milieux de travail, la *Charte de la langue française* oblige les entreprises employant 100 personnes ou plus au Québec à instituer un comité de francisation (article 136). Ce comité doit être composé d'au moins six personnes (ou quatre pour certaines entreprises employant 50 à 99 personnes). La moitié des membres du comité de francisation et de tout sous-comité doit représenter les travailleurs et travailleuses, c'est-à-dire le personnel non-cadre (article 137).

---

<sup>34</sup>Virginie Moffet et Pierre Bouchard. < Le multilinguisme au travail dans le contexte québécois de la francisation des entreprises >. Sur internet : [http://www6.gencat.net/lengcat/noves/hm07tardor-hivern/bouchard1\\_3.htm](http://www6.gencat.net/lengcat/noves/hm07tardor-hivern/bouchard1_3.htm)

Aidé par les conseillers et conseillères de l'Office dans la démarche de francisation de leur entreprise, et ce, jusqu'à l'obtention d'un certificat de francisation, ce comité s'engage à suivre un processus qui comporte trois étapes :

1. l'analyse de la situation linguistique de l'entreprise;
2. l'élaboration d'un programme de francisation si l'utilisation du français dans cette entreprise fait défaut;
3. la surveillance de l'application du programme de francisation.

Après avoir obtenu ce certificat de francisation par l'Office québécois de la langue française attestant la généralisation du français dans l'entreprise, les membres du comité de francisation doivent veiller à ce que le français conserve dans l'entreprise le statut que le programme de francisation a pour but d'assurer, c'est-à-dire de veiller à ce que ce certificat assure l'implantation du français de manière durable et que la direction remette tous les trois ans un rapport sur l'évolution de la situation linguistique au sein de cette entreprise (*ibid.*).

Le comité de francisation est le maître d'œuvre de la démarche de francisation de l'entreprise. Il a l'obligation de se réunir au moins une fois tous les six mois pour s'assurer de l'implantation réelle et durable du français. Dans son enquête menée en 2006, la confédération des syndicats nationaux constate que 25 % des comités ne se seraient pas réunis depuis 2004. La moitié d'entre eux ne s'étaient, en fait, jamais rencontrés. En outre, la plupart des membres des comités de francisation semblent ne pas avoir la formation nécessaire pour l'accomplissement de leur

mandat. Ils n'ont bénéficié ni de l'encadrement ni de la préparation nécessaire en ce qui concerne le contenu et les objectifs de la Loi 101.<sup>35</sup>

En fait, on trouve que seulement 20 % des membres des comités de francisation affirment avoir reçu de la formation au début de la création de ces comités. En plus, ce pourcentage n'atteint que 7% pour les nouveaux membres d'un comité de francisation existant. Enfin, dans la plupart des entreprises, les comités de francisation comme tels ne semblent guère avoir joué un rôle actif dans la francisation, contrairement aux attentes initiales lors de l'adoption de la *Charte*. Au contraire, ils auraient été le plus souvent peu dynamiques. Toujours selon la même enquête, près de trois comités sur dix (29 %) élaborent un plan d'action annuel, alors que moins de la moitié (44 %) donnent suite à leurs rencontres. Bref, la plupart des répondant(es), soit 61 %, jugent que leur comité de francisation n'est pas assez actif. Dans un tel contexte, l'espace occupé par ces comités est bien loin de celui que le législateur leur avait assigné (*ibid.*).

Enfin, les auteurs de cette enquête en arrivent à la conclusion que malgré les failles constatées dans le bon fonctionnement des comités de francisation, les interventions menées par ces comités dans de nombreuses entreprises correspondent aux grandes cibles prévues à la *Charte de la langue française*. L'usage du français a progressé, bien qu'à des rythmes et des niveaux différents,

---

<sup>35</sup> Jonathan Foucault-Samson. Mémoire déposé à la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles : < l'intégration linguistique et le Québec de demain >. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/memoires/Montreal-d/foucault-samson-jonathan06-0216-de-00.pdf>

dans beaucoup d'entreprises, même là où les comités de francisation ont été particulièrement peu dynamiques :

- dans les documents de travail (71 %);
- par le personnel de la direction (66 %);
- dans les technologies de l'information (54 %);
- par le personnel de bureau (51 %);
- par les ouvriers spécialisés et semi-spécialisés (51 %) (*ibid.*).

#### **4. 1. 2. Entreprises employant moins de 50 employés au Québec**

Le problème réel qui interpelle la *Charte* est l'ensemble des petites et moyennes entreprises (moins de 50 employés) qui échappent à l'obligation d'un programme et d'un certificat de francisation. Or, il se trouve que c'est dans ces entreprises que les immigrants sont en plus grand nombre. Il se trouve aussi qu'elles sont administrées et gérées en anglais. Mais parce qu'elles sont évidemment très nombreuses, tous les gouvernements successifs ont reculé devant une mission déclarée d'avance impossible.<sup>36</sup>

---

<sup>36</sup> Guy Rocher. <La Loi 101 et la politique linguistique du xxi<sup>e</sup> siècle>. Sur internet : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/74/1/0073.pdf>

Si les gouvernements sont incapables d'intervenir dans la francisation des petites et moyennes entreprises, la chef du Parti québécois, Mme Pauline Marois, a réitéré en avril 2008 que les mesures de francisation des entreprises « vont s'adresser à toutes les entreprises et à tous les commerces, grands comme petits ».<sup>37</sup> Pour sa part, la ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, a dévoilé en mars 2008 un plan d'action pour la francisation des entreprises et des commerces, en misant sur la bonne volonté.<sup>38</sup>

L'incitation et l'appel à la bonne volonté suffisent-ils pour la francisation d'un très grand nombre d'entreprises? La francisation du travail, comme toutes les autres grandes questions, telles la santé et la sécurité au travail, ou le respect de l'environnement, ne peut pas être laissée au seul sens de la responsabilité sociale ou la bonne volonté de ces entreprises. Les grandes entreprises ont accepté — pas toujours de bon gré — d'entreprendre des programmes de francisation quand la Loi 101 les a obligées à le faire. En ce sens, il faut prendre les moyens nécessaires pour faire respecter le français comme langue du travail, ce que l'État est appelé à faire.

#### **4. 1. 3. Entreprises ayant des ententes particulières avec le Québec**

Certes, les situations linguistiques des entreprises varient considérablement entre elles. Un certain nombre d'entreprises n'avaient pas attendu la promulgation de la *Charte de la langue française* pour amorcer leur francisation. Elles avaient

<sup>37</sup> À ce sujet, voir <http://www.cyberpresse.ca/article/20>

<sup>38</sup> Robert Dutrisac. Édition du vendredi 21 mars 2008. < francisation : Québec mise sur la bonne volonté>. Sur internet : <http://www.ledevoir.com/2008/03/21/181550.html>

commencé à apporter certains correctifs nécessaires, bien avant la mise en place du processus de francisation précisé par la *Charte*. Le français y occupe déjà le statut que les programmes de francisation ont pour but d'assurer (MacFarlane, 1983, pp. 11-12). Ces entreprises sont devenues de plus en plus aptes à travailler en français parce que leur réussite en dépendait ou bien une pression du client (surtout francophone) se faisait sentir.

Citons par exemple une filiale d'une entreprise multinationale américaine faisant affaire au Québec: la compagnie Frito-Lay Canada ltée. Cette filiale a pris des décisions bien avant 1976 concernant la nécessité de travailler en français. Le Québec constitue un marché important pour cette entreprise. C'est pour cette raison qu'elle a ressenti le besoin de gérer au moins une partie de ses services en français. Pendant la période allant de l'acquisition des Croustilles Dulac, en 1970, à l'adoption de la *Charte*, on s'aperçoit que Frito-lay Canada ltée travaillait déjà en français au Québec. La langue du travail était le français. On le retrouvait par exemple dans les contrats de travail, les manuels de formation, les formulaires d'offre d'emploi et d'autres documents concernant le travail. La clientèle, elle aussi, était francophone. Tous les ingrédients étaient là pour que cette compagnie fonctionne en français. Dans le cas de ce genre d'entreprises, l'Office québécois de la langue française n'a qu'à reconnaître un état de fait, soit l'atteinte des objectifs de francisation prévus dans la loi et finir par livrer le fameux certificat de francisation.<sup>39</sup> Chez d'autres, le processus de francisation est résolument enclenché.

---

<sup>39</sup> Office québécois de la langue française. < francisation >. Sur internet : <http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/conferences/>

Toutefois, pour un grand nombre, ce processus n'a pas encore franchi la moitié du chemin, bien des entreprises commencent à peine leur francisation et certaines opposent une vive résistance à tout changement.

En fait, la francisation n'a jamais pris l'allure d'une vaste opération touchant tous les secteurs et toutes les entreprises. Le législateur a prévu qu'une entreprise peut être, à certaines conditions, exemptée de l'application de la loi pour une période temporaire.<sup>40</sup>

De façon générale, l'Office de la langue française a privilégié la souplesse et la négociation. Il a exempté temporairement certaines entreprises de la francisation de tel ou tel secteur de leurs activités. C'est ainsi qu'en 1979-1980, les premières ententes particulières voyaient le jour (Conan-Cormier et Bouchard, 2003, pp. 3-5). D'après une extraction de données effectuée en 2003, l'Office a conclu des ententes particulières avec 158 grandes entreprises (sièges sociaux) ou centres de recherche qui peuvent fonctionner en anglais au Québec. Parmi ces ententes, 86 entreprises (54,4 %) pour le siège social, 14 (08,9 %) pour le centre de recherche et 29 (18,35 %) pour le siège social et pour le centre de recherche. Il n'a pas eu

---

<sup>40</sup> Office Québécois de la langue française. < Respect des droits linguistiques et plaintes : Exemptions temporaires en vertu des articles 151 et 153>. Sur internet : <http://www.olf.gouv.qc.ca/francisation/respect/exemptions.html>

recours à l'article 154, qui lui permet de suspendre ou d'annuler le certificat de francisation d'une entreprise qui ne respecte pas ses engagements.<sup>41</sup>

Très peu de documents existent au sujet de ces ententes. En plus, elles n'ont jamais été revues, au moins jusqu'en 2003. De là l'intérêt de savoir si les ententes particulières conclues avec ces entreprises avaient un impact négatif sur l'utilisation du français comme langue de travail (Conan-Cormier et Bouchard, 2003, p. 3).

La *Charte*, au chapitre V (portant sur la francisation des entreprises), stipule à l'article 144 que l'application des programmes de francisation à l'intérieur des sièges sociaux et des centres de recherche peut faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office afin de permettre l'utilisation d'une autre langue que le français (généralement l'anglais) comme langue de fonctionnement. Le gouvernement détermine, par règlement, dans quels cas, dans quelles conditions et suivant quelles modalités un siège social et un centre de recherche peuvent bénéficier d'une telle entente (*ibid.*).

Pour être éligible à une entente particulière, une entreprise doit démontrer à l'Office québécois de la langue française qu'elle ne croit pas pouvoir se conformer à l'article 141 de la *Charte* dans l'exécution d'un programme de francisation. Son activité s'étend hors du Québec et plus de la moitié de ses revenus bruts proviennent de l'extérieur de la province. Pour les entreprises dont le siège social

---

<sup>41</sup>Conseil supérieur de la langue française. < Avis du Conseil de la langue française au ministre responsable de la Charte de la langue française sur la Loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec>. Sur internet : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/AVIS101/Table.htm>



est situé à l'extérieur du Québec, le cas est tranché suivant le règlement de l'Office sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières (*ibid.*).

Il revient aux propriétaires d'entreprises de déterminer le lieu du siège social de leur entreprise en territoire canadien ou américain. Ainsi si le siège est extraterritorial, ce fait atténue la portée de l'objectif de francisation. Dans de tels cas, une entente particulière peut servir de prétexte pour ralentir le processus de francisation. Bien que les ententes particulières facilitent la passerelle linguistique, elles alimentent une culture anglophone dans le secteur et nuisent à l'utilisation du français au travail. Dans certains sièges sociaux bénéficiant d'une entente, malgré la place consentie au français, l'anglais, seul ou dans un contexte de bilinguisme, exerce une pression importante sur les communications écrites (Conan-Cormier et Bouchard, 2003, pp. 10 - 21).

#### **4. 2. Les années à venir : un lourd défi**

Nul n'est censé savoir où il va s'il ne sait d'où il vient. Connaître le passé et le présent d'un domaine d'activité n'a de sens qu'en autant qu'on retire un minimum d'enseignement pour l'avenir. Le français fera-t-il des progrès ou subira-t-il des reculs au Québec comme langue de travail? La prise de connaissance des résultats d'études et de recherches relatives au statut du français dans le monde du travail permet-elle de pressentir de quoi demain sera fait? Répondre à ces questions n'est pas une mince tâche et c'est bien modestement qu'il convient de s'y engager.

La notion clé de cette réflexion sur l'avenir du français au Québec et surtout dans le domaine de l'emploi est le **pouvoir d'attraction des langues**. La langue française reste menacée au Québec : plus une langue a d'atouts, plus elle domine et menace sa concurrente. Le pouvoir d'attraction de l'anglais demeure plus élevé que celui du français auprès de la main-d'œuvre au Québec.

Voyons d'abord les facteurs et les circonstances qui défavorisent la langue française sur le marché du travail. Bien que le français soit la langue de la majorité de la population au Québec depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que celle du Canada préconfédératif jusqu'à la fin des années 1850 (Chapitre premier, section 1.2.3) le français n'est pas aussi indispensable à la promotion professionnelle que l'anglais. L'anglais reste la langue d'usage de la promotion sociale et de l'emploi dans la plupart des secteurs de l'économie industrielle et commerciale.

Cette situation de fragilité de la langue française se manifestait, même assez récemment, dans des salaires moyens plus bas: le français apparaissait moins payant que l'anglais sur le marché du travail. Les unilingues anglophones du Québec avaient des salaires annuels plus élevés que les unilingues francophones. Selon l'Institut C.D. Howe, en 2000, le revenu moyen d'un francophone unilingue n'était que de 29 655 \$ par année, alors que celui d'un unilingue anglophone était de 34 097 \$ par année. En plus, le français était moins requis que l'anglais comme langue seconde sur le marché du travail. Les non-francophones ne se voyaient pas imposer autant le français que les francophones l'anglais. Les francophones

imposaient moins leur langue que les anglophones dans les contacts interlinguistiques au travail. L'anglais était ainsi la langue d'intégration des nouveaux arrivants allophones (Conseil de la langue française, 1986 b, pp. 342 - 343 -344.

Deux autres circonstances défavorisent beaucoup le français : la globalisation des marchés et l'intégration de plus en plus poussée des nouvelles technologies aux procédés de production. Elles exercent une influence considérable sur les communications dans le monde de l'emploi. L'anglais est la langue des échanges commerciaux. Voilà donc un certain nombre de facteurs lourds qui ne servent pas la cause de la langue de Molière.

Pour ce qui est des facteurs qui pourraient la favoriser, la *Charte de la langue française* constitue probablement le plus important. Elle a engendré l'institution des programmes de francisation dans les entreprises et la diffusion de la terminologie française. Ces programmes visent à s'assurer que l'emploi du français s'est généralisé à tous les niveaux des entreprises québécoises employant cinquante personnes ou plus. Grâce à la *Charte*, la faculté de communiquer en français au Québec avec les organes publics et dans les entreprises devient un droit fondamental. Le français a acquis force de loi pour plusieurs aspects des communications de travail. Tous les travailleurs du Québec se voient reconnaître le droit d'exercer leurs activités en français :

Dans l'ensemble du Québec, le français est évidemment et de façon très majoritaire la langue du travail et du commerce. Et sans surprise, plus on approche de Montréal, plus ce portrait est appelé à changer. Par exemple, à

l'extérieur de la grande région de Montréal, presque 93 % de la main-d'œuvre travaille exclusivement en français. Dans la grande région de Montréal, la proportion de gens travaillant uniquement en français est de 72,4 % et, dans l'île de Montréal, le travail exclusivement en français, c'est la réalité de presque 65 % des travailleurs. Ça, c'est un enjeu très important (Allocution du premier ministre du Québec, M. Jean Charest le 9 mars 2008).<sup>42</sup>

Pour ce qui est des autres facteurs qui pourraient favoriser le français, la francophonisation générale de la main-d'œuvre constitue aussi un atout. On peut dire que l'objectif de la francisation, c'est-à-dire l'augmentation du pourcentage « de personnes capables d'utiliser couramment le français », est en voie de réalisation. La part des francophones dans la main-d'œuvre active (c'est-à-dire âgée de 15 ans et plus et en emploi ou à la recherche d'un emploi) a augmenté : cette part est passée de 78 % en 1971 à 83 % en 1986. La probabilité qu'un travailleur francophone s'adresse à un autre travailleur francophone a donc augmenté de façon sensible.<sup>43</sup>

Nous nous permettons de dire que la généralisation de l'usage du français au travail demeure un défi pour la société québécoise. Nous pensons qu'il dépendra en grande partie de l'impact réel qu'auront les actions engagées à la suite de l'adoption de la *Charte de la langue française*. Depuis 1867, et jusqu'à 1977, seul

---

<sup>42</sup>Jean Charest. Montréal, le 09 mars 2008. <Allocution du premier ministre du Québec, M. Jean Charest, dans le cadre de l'émission radiophonique hebdomadaire La tribune parlementaire>. Sur internet : <http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/discours/2008/mars/2008-03-09.shtml>

<sup>43</sup>Conseil supérieur de la langue française. < Indicateurs de la situation linguistique au Québec, édition 1992 : faits saillants des indicateurs de situation>. Sur internet : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/cslfcommuniques.asp?an=1992&no=81>

l'article 133 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* a défini un cadre constitutionnel très limité à l'emploi des langues. La langue de travail, en tant que langue de communication interne au sein d'une entreprise, n'a fait l'objet d'aucune législation ou réglementation au Québec (Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, 1972 b, pp. 131-132). Donc, il est grand temps que la *Charte* rattrape le retard et puisse répondre aux défis contemporains, ceux du XXI<sup>e</sup> siècle, surtout dans le domaine de l'emploi. La *Charte* est la meilleure garantie de la pérennité de la langue française dans le domaine de l'emploi au Québec. La langue française peut, maintenant, assurer le succès économique de ses locuteurs, à la différence de naguère. Le français canadien peut être utilisé dans toutes les activités personnelles et professionnelles.

On peut conclure que l'attachement du Québec au français en tant que langue officielle et sa volonté de faire du français la langue commune de tous les Québécois est, bien sûr, légitime. Il n'appartient pas à un seul organisme ou à une seule institution de donner un visage français au Québec ou de permettre à la majorité francophone de s'épanouir dans sa langue au domaine de l'emploi. La cause de la langue française est une responsabilité partagée.

L'affirmation de la langue française doit se faire dans un esprit d'inclusion de toutes les composantes de la population. Par exemple, pour faire du français la langue généralement utilisée au travail, les comités de francisation, l'OQLF et les travailleurs doivent conjuguer leurs efforts pour assurer une meilleure francisation de la main-d'œuvre et des outils de travail. Pour sa part, le gouvernement du Québec doit intervenir auprès des petites et grandes entreprises par des stratégies

de promotion de la langue française et de sa maîtrise et non se limiter à une approche défensive. Il est vrai que le gouvernement du Québec a permis de faire des progrès importants dans la francisation des entreprises, mais les acquis du français comme langue de travail sont loin d'être irréversibles. Il reste du chemin à faire. Le français est encore dans une situation précaire, particulièrement dans les bassins de population à forte concurrence linguistique.

L'anglais a aujourd'hui un pouvoir d'attraction plus fort que jamais, particulièrement grâce à la mondialisation de l'économie et aux communications avec les nouvelles technologies. Cette mondialisation doit inciter toutes les composantes de la société québécoise qui ont pour cause la langue française et son rayonnement à redoubler les efforts pour assurer la primauté du français au Québec comme langue de travail, de l'administration et de l'affichage. L'avenir du français au Québec est étroitement lié à l'usage qu'on en fait et qu'on en fera en milieu de travail.

## **Chapitre IV : le français au foyer**

La langue officielle du Québec est le français, mais la richesse linguistique de cette province ne se limite pas seulement à la langue française. La présence au Québec de langues autres que le français et l'anglais reflètent la diversité ethnique et linguistique qui caractérise cette province. Le recensement de 2006 nous révèle que 518 320 personnes (6,97 %) parlaient une langue non officielle (toute langue autre que les deux langues officielles du Canada, soit le français et l'anglais) le plus souvent à la maison (tableau 18 ci-dessous). Ce nombre est en hausse de 23,0 % par rapport à 2001. Le Québec devient de plus en plus une société multilingue.

En fait, les Québécois ont déclaré plus d'une dizaine de langues différentes à la question du recensement sur la langue maternelle (la langue apprise en premier lieu à la maison dans l'enfance et encore comprise par le répondant au moment du recensement). Ces langues sont associées à l'immigration qu'a connue le Québec surtout depuis les années 1970. Parmi ces langues, l'italien, l'espagnol et l'arabe sont les langues les plus fréquemment parlées au Québec, suivi du chinois, du grec et du portugais. Des langues comme le vietnamien, l'allemand, le polonais, le cri et le pendjabi sont de plus en plus courantes aussi (voir l'annexe 9). Malgré leur attachement à la langue mère, la plupart des immigrants qui arrivent au Québec utilisent le français ou l'anglais le plus souvent à l'école ou au travail. À long terme, les enfants et les petits-enfants de ces immigrants sont enclins à adopter l'anglais ou le français comme langue d'usage à la maison.

Le transfert linguistique (la tendance à parler une autre langue que la langue maternelle à la maison) chez ces immigrants s'opère à des degrés divers et de manière graduelle. C'est rare qu'on observe un changement du comportement linguistique chez un immigré. Donc, nous pensons qu'évaluer l'évolution du comportement linguistique d'une population donnée ou plutôt mesurer le passage d'une langue maternelle à une autre langue d'usage à la maison est une tâche très difficile. L'une des plus grandes difficultés d'une telle tâche est la nécessité de mesurer un phénomène très fluide qui s'opère dans un espace privé qui est le foyer. Savoir à quel moment a eu lieu ce transfert linguistique, ainsi que le nombre des transferts qui se sont produits pendant une période donnée, posent aussi des problèmes.

Malgré ces difficultés et le peu de ressources sur l'utilisation du français à la maison — les informations sur la langue la plus souvent utilisée à la maison ne sont recueillies que depuis 1971 (Termote, 2008, p. 15) — nous essayerons de décrire le processus du transfert linguistique au Québec. Nous présenterons d'abord des données puisées dans les deux derniers recensements de Statistique Canada (2001 et 2006). Ensuite, nous allons tenter de trouver les facteurs qui influencent le choix du français ou de l'anglais comme langue de communication à la maison. Enfin, nous essayerons de faire la synthèse des éléments nécessaires à une opinion éclairée sur la place du français au foyer.



## 1. Évolution de la population selon la langue maternelle et la langue d'usage : ensemble du Québec, 2001 et 2006

Dans cette section nous allons donner un aperçu sur la langue maternelle et la langue d'usage de l'ensemble de la population du Québec entre 2001 et 2006

### 1. 1. Population du Québec selon la langue maternelle

**Tableau 17 (voir l'Annexe 9)**

Population du Québec selon la langue maternelle	2006	
	Nombre	%
<b>Population totale</b>	<b>7 435 905</b>	100
<b>Français</b>	5 877 660	79
<b>Anglais</b>	575 560	7,7
<b>Italien</b>	124 820	1,67
<b>Espagnol</b>	108 790	1,46
<b>Arabe</b>	108 105	1,45
<b>Chinois</b>	63 415	0,85
<b>Grec</b>	41 845	0,56
<b>Portugais</b>	34 710	0,46
<b>Vietnamien</b>	25 370	0,34
<b>Allemand</b>	17 855	0,24
<b>Polonais</b>	17 305	0,23
<b>Cri</b>	13 340	0,17
<b>Autres</b>	427 135	5,7

Source : Statistique Canada 2006

Le recensement de 2006 a révélé que l'ensemble des habitants du Québec forme une population hétérogène d'environ 7 millions et demi d'habitants. Les francophones forment une nette majorité de cette population, 5 877 660, soit 79 %, et son visage français s'affirme dans tous les aspects de la vie sociale. Les habitants dont la langue maternelle est l'anglais composent 7,7 % de cette population. À ces deux principaux groupes linguistiques s'ajoutent les autres

groupes de langue maternelle non officielle. 11,9 % de l'ensemble des habitants du Québec ont déclaré avoir une langue autre que le français ou l'anglais comme langue maternelle (voir les annexes 3 et 5). Ces langues sont associées à l'immigration qu'a connue le Québec depuis fort longtemps. La population du Québec affiche donc un haut degré de diversité linguistique.

### 1. 2. Répartition de la population du Québec selon la langue d'usage (langue parlée le plus souvent à la maison)

**Tableau 18**

Langue parlée le plus souvent à la maison	2001		2006		Augmentation en % (2001 à 2006)
	Nombre	%	Nombre	%	
<b>Français</b>	5 863 550	78,8	6 027 730	81,1	2,8
<b>Anglais</b>	700 969	9,4	744 430	10,0	6,2
<b>Langue non officielle</b>	421 398	5,7	518 320	7,0	23,0

Source: compilation et calculs à partir de données provenant de Statistique Canada (annexes : 6, 7, et 8)

Le tableau ci-dessus nous montre les changements qui sont survenus dans l'usage des deux principales langues les plus souvent parlées à la maison, ainsi que des langues non officielles. Les résultats des deux derniers recensements, ceux de 2001 et de 2006, montrent que la population québécoise s'est fortement accrue puisque tous les groupes linguistiques, les francophones, les anglophones et les groupes de langue maternelle tierce ont connu une augmentation de leurs effectifs.

En effet, en 2006, le français était la langue le plus souvent parlée à la maison de 81,1 %, en hausse par rapport au taux de 78,8 % enregistré en 2001. La proportion

de locuteurs du français, définis selon la langue parlée le plus souvent à la maison, s'est accrue de 2,3 % entre 2001 et 2006 et celle des locuteurs de l'anglais de 0,6 % passant de 9,4 % à 10,0 %. Enfin, la proportion des allophones parlant une langue non officielle à la maison a connu une croissance de 1,3 %, passant de 5,7 % à 7,0 %

## **2. Évolution de la population immigrée selon la langue maternelle et la langue d'usage : 2001 et 2006**

Le Québec a connu des variations en matière d'immigration. Cette dernière répond principalement et concrètement à des enjeux majeurs d'ordre linguistique. À partir des années 1970, le Québec a pris conscience de l'importance de l'immigration pour son avenir linguistique. La langue maternelle et le choix de la langue d'usage aux foyers des immigrants occupaient vraiment le devant de la scène sociolinguistique. Dans cette section nous allons nous intéresser aux caractéristiques de la population immigrée selon les recensements de 2001 et 2006, ainsi qu'aux choix linguistiques que ces personnes ont faits pendant cette période.

## 2. 1. Répartition de la population immigrée selon la langue maternelle

Tableau 19

La langue maternelle des immigrants	2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%
Français	127 945	18,1	149 300	17,6
Anglais	69 685	9,9	70 930	8,3
Tierce	<b>481 825</b>	<b>68,1</b>	<b>599 275</b>	<b>70,4</b>
Français et anglais	2 795	0,4	2 775	0,3
Français et tierce	15 545	2,2	19 370	2,3
Anglais et tierce	7 180	1,0	7 800	0,9
Français, anglais et tierce	1 990	0,3	2 105	0,2
<b>Total</b>	<b>706 965</b>	<b>100</b>	<b>851 555</b>	<b>100</b>

Sources : Office québécois de la langue française, 2008, p. 55.

Pour l'ensemble du Québec, en 2001, la population immigrée accueillie par le Québec avait le profil suivant selon la langue maternelle : 18,1 % de cette population est de langue maternelle française; 9,9 % de langue anglaise et 68,1 % de langue autre que le français ou l'anglais. En outre, au recensement de 2006, on constate qu'il y a une baisse de la représentation des personnes de langue maternelle française en pourcentage (de 18,1 % à 17,6 %) et de langue maternelle anglaise (de 9,9 % à 8,3 %). Pour sa part, la population immigrée de langue maternelle tierce s'accroît en pourcentage et en nombre (de 481 825, soit 68,1 % en 2001, à 599 275, soit 70,4 %, en 2006). Bien que la proportion des arrivants francophones accuse une baisse entre 2001 et 2006, ceux-ci sont encore supérieurs en nombre et en pourcentage par rapport aux anglophones.

## 2. 2. Répartition de la population immigrée selon la langue d'usage

**Tableau 20**

La langue parlée le plus souvent à la maison	2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%
Français	209 680	29,7	266 500	31,3
Anglais	136 310	19,3	146 560	17,2
Tierce	<b>300 425</b>	<b>42,5</b>	<b>367 570</b>	<b>43,1</b>
Français et anglais	7 995	1,1	8 220	1,0
Français et tierce	31 215	4,4	38 990	4,6
Anglais et tierce	14 875	2,1	16 985	2,0
Français, anglais et tierce	6 465	0,9	6 730	0,8
<b>Total</b>	<b>706 965</b>	<b>100</b>	<b>851 555</b>	<b>100</b>

Sources : Office québécois de la langue française, 2008, p. 58.

L'immigration a eu donc des répercussions très importantes sur les langues parlées à la maison. En 2006, 367 570, soit 43,1 % des personnes immigrées parlaient le plus souvent une langue tierce à la maison. Entre 2001 et 2006, l'utilisation d'une langue autre que le français ou l'anglais a progressé au Québec pour passer de 42,5 % à 43,1 % chez ces immigrés. La proportion des immigrés utilisant le français comme langue de communication au foyer s'est accrue en passant de 209 680, soit 29,7 %, en 2001 à 266 500 soit, 31,3 %, en 2006, une augmentation de 1,6 %. En contrepartie, la proportion des immigrés qui ont déclaré utiliser l'anglais à la maison a subi une perte de 2,1 % (de 19,3 % à 17,2 %).

Les résultats de ces recensements montrent que la population immigrée s'est fortement accrue puisqu'elle est passée de 706 965 en 2001 à 851 555 en 2006. Les augmentations observées varient d'un groupe linguistique à un autre. Ces données indiquent une tendance à la francophonisation du Québec. La connaissance du français s'est accrue de manière appréciable. Les immigrants locuteurs du français ont enregistré des gains beaucoup plus importants en termes absolus que les immigrants locuteurs de l'anglais et le français prédomine davantage au foyer. Les gains de l'anglais, langue d'usage, se situent à 7,5 % seulement, à côté de ceux du français, à 27 %. Nous nous permettons de dire que les politiques d'intégration et de protection du français fonctionnent bien.

### **3. Le transfert linguistique**

Le transfert linguistique est une dimension importante de l'intégration des immigrants dans leur société d'accueil, car ce transfert conditionne l'ensemble du processus d'intégration. La langue maternelle et la langue d'usage, c'est-à-dire la langue la plus parlée à la maison, sont deux éléments clefs utilisés dans la mesure de ce transfert linguistique. Avant d'aborder ce problème, la question initiale qu'il nous faut nous poser est celle de la définition même du transfert linguistique. Selon l'Office québécois de la langue française, le transfert linguistique est un phénomène social qui consiste en l'adoption, par une personne, d'une langue d'usage autre que sa langue maternelle (Office québécois de la langue française, 2008, p. 21). Certains démographes préfèrent utiliser l'expression de «mobilité linguistique»; d'autres parlent d'« assimilation linguistique ».

Dans ses études, le professeur Charles Castonguay préfère utiliser ce dernier terme et le définir comme l'usage au foyer d'une autre langue que la langue maternelle de l'individu. Il précise aussi qu'un transfert est complet lorsque la langue maternelle n'est plus mentionnée comme langue le plus souvent parlée à la maison et un transfert est partiel lorsque la langue maternelle continue d'être en usage à la maison et que s'y adjoint l'usage d'une autre langue (Commission de la protection de la langue française, 1992, p. 8).

### **3. 1. Transfert linguistique vers le français ou vers l'anglais**

En matière de transfert linguistique, le Québec constitue un cas particulièrement intéressant, non seulement en raison du contexte géographique, mais également en raison du nombre intéressant des immigrants qui cohabitent dans cette province. Est-ce que les transferts linguistiques de ces immigrants sont plus importants vers le français ou vers l'anglais?

Une étude de l'OQLF montre que plus de 40 % d'un ensemble de 481 790 personnes immigrées de langue maternelle tierce avaient abandonné, en 2001, partiellement ou complètement, leur langue maternelle minoritaire. En contrepartie, presque 60 % de cette population immigrée a conservé surtout sa langue d'origine pour l'utiliser au foyer (Office québécois de la langue française, 2008, p. 67). Selon la même source, pour l'ensemble du Québec, presque le quart de cette population immigrée de langue maternelle tierce avaient adopté, en 2001, le français comme langue d'usage à la maison et à peu près 18 % ont choisi de communiquer en anglais au foyer.

Cette population immigrée adoptant le français ou l'anglais comme langue d'usage à la maison n'a pas pour autant abandonné sa langue d'origine. En fait, l'adoption d'une autre langue laisse une place variable à la langue maternelle, qui ne disparaît pas, mais dont l'importance diminue au profit de la langue adoptée. Selon la même étude parmi les 24,3 % de ces immigrés qui ont adopté le français comme langue d'usage à la maison, 17 % font usage unique de cette langue au foyer. Et parmi les 18,4 % de la population immigrée qui a adopté l'anglais comme langue d'usage au foyer, 14,2 % en fait usage unique (*ibid.*, p. 68). Cela montre que le transfert linguistique total a rarement été observé chez les participants. Ce transfert s'opère à des degrés divers et de manière graduelle. La langue qu'on adopte au foyer gagne progressivement du terrain, pour finir par accaparer la plus grande partie de la communication, tandis que la langue d'origine tombe dans l'oubli ou passe au second plan.

Cela dit, à la question de savoir si les transferts des immigrés sont plus importants vers le français ou l'anglais, nous pouvons dire que, selon les chiffres donnés ci-dessus, le transfert est à l'évidence inégal : 24,3 % des transferts se sont opérés vers le français contre 18,4 % vers l'anglais (*ibid.*). En effet, le français s'est attiré 5,9 % de ces immigrés de plus que l'anglais. La réponse à cette question nous ramène à poser la question suivante : quels sont les facteurs d'influence dans les transferts vers l'anglais ou le français?



### 3. 2. Facteurs d'influence dans le transfert vers le français

Selon une recherche qualitative sur le transfert linguistique au Québec, présentée en 2000 au Conseil supérieur de la langue française, deux facteurs sont en tête de la liste des influences qui provoquent le transfert au français : l'école et le souci d'intégration dans la société d'accueil.<sup>44</sup>

L'école joue un rôle primordial dans la transmission d'une langue ou d'une culture. Ce facteur, vu sous l'angle de la Loi 101 qui oriente la clientèle immigrée vers le réseau français, à moins de cas d'exception, joue un rôle crucial dans la consolidation des transferts vers le français. Selon Mario Beaulieu, Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et porte-parole du Mouvement Montréal français, ce sont les mesures scolaires des dispositions de la *Charte de la langue française* qui ont le plus d'impact sur la force d'attraction du français, surtout sur les transferts linguistiques. Presque tous les membres de la deuxième et de la troisième génération, c'est-à-dire les enfants et les petits-enfants d'immigrés, nés au Québec, attribuent l'adoption du français au foyer à leur fréquentation du réseau scolaire français.<sup>45</sup>

Parmi les autres facteurs qui peuvent provoquer le transfert vers le français citons, par exemple, le milieu de travail francophone, la rencontre d'un conjoint francophone ou la volonté d'aider ses enfants à faire leurs devoirs en français.

---

<sup>44</sup> Conseil supérieur de la langue française. <Le phénomène de transfert linguistique. Résultats de recherche qualitative>. Sur internet : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF161/F161.pdf>

<sup>45</sup> Mouvement national des Québécoises et Québécois. < Une histoire pour l'avenir! >. Sur internet : [http://www.mnq.qc.ca/main.cfm?p=01\\_100](http://www.mnq.qc.ca/main.cfm?p=01_100)

### **3. 3. Facteurs d'influence dans le transfert vers l'anglais**

Les principaux facteurs d'influence dans le transfert vers l'anglais sont les mêmes, ou presque, que pour la langue française. Ces facteurs sont l'école, le souci d'intégration à la société d'accueil et un autre facteur relatif à la culture américaine, qui peut se manifester dans l'influence des mass média comme la télévision et l'internet. Les immigrants qui ont adopté l'anglais comme langue d'usage à la maison l'ont fait sous l'influence de la culture américaine, en fréquentant le réseau scolaire anglais, ou par souci de s'intégrer à la communauté anglophone, surtout lorsqu'ils habitent un quartier anglophone.

La communauté italienne est l'un des exemples les plus cités d'une communauté influencée par la culture américaine. À la fin des années 60, où éclate la crise de Saint-Léonard, les immigrants qui habitent cette localité refusent d'envoyer leurs enfants aux écoles francophones et réclament un enseignement en anglais. Cette communauté voit l'anglais à la fois comme langue d'instruction et langue des affaires.

## **4. Vitalité et persistance des langues minoritaires au Québec**

Certains immigrants persistent à parler leur langue maternelle comme langue d'usage à la maison. D'autres, attirés par le français ou l'anglais, en viennent à adopter au cours de leur vie l'une ou l'autre de ces langues. Ce sont les conditions démographiques, spatiales et sociales d'un groupe linguistique donné qui entraînent la persistance ou la perte d'une langue maternelle minoritaire.

## **4. 1. Variables démographiques**

Les trois principales variables démographiques que nous avons retenues sont :

### **4. 1. 1. La structure par âge**

Chez les gens de moins de 15 ans, la langue déclarée comme langue maternelle a plus de chances d'être transmise à la génération future si le nombre de ces jeunes est très important. Par contre, si une langue maternelle est déclarée par des personnes de plus de 50 ans, les chances que cette langue soit transmise à la génération montante sont moins fortes que celles du premier cas (Pendakur, 1990, p. 3; Kralt et Pendakur, 1991, p.1).

Selon l'Office québécois de la langue française, la population immigrée du Québec de langue maternelle française présentait, selon le recensement de 2001, une structure par âge plus jeune que celle des autres groupes. La population immigrée de langue maternelle française de 45 ans ou plus est proportionnellement moindre que celles de langue maternelle anglaise ou de langue maternelle tierce. Il découle de ce qui précède que la langue française a plus de chance de se transmettre aux générations suivantes que la langue anglaise et la langue tierce (Office québécois de la langue française, 2008, p. 61).

### **4. 1. 2. Le nombre et le sexe des immigrants**

Le nombre et le sexe des immigrants sont deux autres variables démographiques qui interviennent dans la pérennité d'une langue. L'arrivée et la présence en grand

nombre d'immigrants qui partagent la même langue maternelle vont sans doute prolonger la durée de vie de cette langue. L'autre facteur qui entre en jeu est le sexe des immigrants. Selon Grenier (1982), la loyauté linguistique serait plus grande chez les femmes que chez les hommes. Cette loyauté s'explique par le fait que les hommes passent la plupart du temps à l'extérieur de la maison et qu'ils sont donc obligés de communiquer dans la langue de la majorité. Williamson et Van Eerde (1980) ont l'avis contraire. Selon eux, les femmes changeraient de langue plus facilement que les hommes. Leur argument est que les hommes ont le choix de vivre dans un milieu linguistique particulier, alors que leurs épouses n'ont souvent pas ce choix (Pendakur, 1990, p. 6). Seules les comparaisons entre les hommes et les femmes, quant à la proportion des répondants qui conservent ou qui abandonnent la langue maternelle pour une autre langue d'usage, pourront trancher entre ces hypothèses dans une société donnée.

#### **4. 1. 3. Les mariages interlinguistiques**

Selon Castonguay (1979), les mariages intrerlinguistiques jouent un rôle primordial dans le phénomène de transfert linguistique. Il souligne que ce genre de mariage occupe le premier rang parmi les causes des transferts du français vers l'anglais. L'importance du mariage interlinguistique fait l'unanimité. Grenier (1982), de son côté, met l'accent sur l'importance de ces mariages dans les manifestations de transferts (*ibid.*).

#### **4. 2. Variables spatiales**

La notion d'espace est d'une grande importance dans le processus du transfert linguistique. Plus les membres d'une communauté linguistique sont concentrés sur un territoire donné et plus les liens sont forts, plus les chances sont grandes que cette communauté conserve sa langue maternelle minoritaire. Williamson et van Eerde (1980) ont souligné que les personnes d'origine rurale ont plus de chances de conserver leur langue maternelle minoritaire (p. 62) que celles d'origine urbaine. Le contact entre les membres des communautés ethniques différentes constitue aussi un autre facteur dans le transfert linguistique. Ce phénomène se voit chez un groupe linguistique qui vit à la frontière d'un territoire d'un autre groupe linguistique. L'exemple le plus connu des spécialistes canadiens est celui de la région frontalière entre le Québec et l'Ontario (*ibid.* p.7).

#### **4. 3. Variables sociales**

Un très grand nombre de facteurs sociaux, en particulier la classe sociale et l'éducation, sont déterminants dans la probabilité de transferts linguistiques. Les cols blancs, par exemple, ont souvent tendance à accepter la langue de la majorité. En plus, plus une communauté d'immigrés présente une similitude avec la majorité dominante plus les chances sont fortes qu'elle aura un transfert plus rapide que chez les autres communautés ou groupes linguistiques.

Sur le plan des domaines d'usage, l'isolement ou l'autosuffisance d'un groupe linguistique peuvent influencer sur le degré de conservation de sa langue maternelle

minoritaire. Si, par exemple, un membre d'une communauté d'immigrés peut accomplir les tâches de tous les jours dans sa langue maternelle, il lui serait moins utile d'adopter la langue du groupe dominant. Et enfin, la situation économique joue un rôle primordial dans la conservation de la langue parlée par la minorité ou, au contraire, le transfert linguistique (*ibid.*, p.7).

On peut conclure qu'au Québec, entre 2001 et 2006, la population immigrée a augmenté de manière significative. Pour cette période, les statistiques ont enregistré une augmentation de presque 145 000 personnes, soit un accroissement de 20 % (Office québécois de la langue française, 2008, p.52). Une analyse sommaire de la composition de la population immigrée, en termes d'origine géographique et diversité linguistique, montre que ces immigrés proviennent de tous les continents et parlent une multitude de langues. Parmi ces langues on trouve le français (la langue la plus souvent nommée), l'arabe, l'espagnol, l'italien, et bien d'autres. La majorité des immigrés qui ne conservent pas principalement leur langue maternelle comme langue d'usage affirmaient parler le plus souvent le français au foyer et plus des trois quarts déclaraient pouvoir soutenir une conversation en français (*ibid.*, p. 73).

La position du français dans le domaine du transfert linguistique semble s'améliorer. L'attrait relatif du français auprès de la population immigrée a progressé. Selon une des études pertinentes (voir la section 3.1 ci-dessus), 24,3 % de la population immigrée de langue maternelle tierce avaient adopté, en 2001, le

français comme langue d'usage à la maison, contre seulement 18,4 % qui ont choisi de communiquer en anglais au foyer. L'anglais exerce moins d'attraction sur les allophones que le français. L'image générale qui se dégage de ces chiffres est que les transferts linguistiques des immigrants vers le français jouent un rôle primordial dans la pérennité de cette langue au Québec.

## Conclusion

L'histoire a voulu que le Québec soit un îlot francophone dans un océan anglophone. L'histoire a voulu aussi que le Québec soit inséré dans l'Empire britannique et qu'il doive résister à ses tentatives d'assimilation. Pendant plus de deux siècles, les Québécois ont vécu dans une incertitude linguistique. L'anglais était toujours largement déclaré dominant dans plusieurs domaines de la société.

À partir des années 60, les Québécois ont décidé, de corriger cette situation. Ils ont décidé de rendre au français la place qui lui revient et de l'étendre à toutes les sphères de la vie collective pour en faire véritablement la langue officielle et commune de tous les citoyens du Québec. Les Québécois d'aujourd'hui s'estiment les héritiers de ce devoir de défense de la langue française, devoir envers le passé, mais plus encore, envers l'avenir.

La situation linguistique au Québec et de la langue elle-même s'est nettement précisée depuis l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977. Cette *Charte* s'est appliquée comme règle générale d'usage du français et des autres langues sur le territoire québécois.

Un bilan de la situation de la langue française au Québec a été réalisé en 2008 par l'Office québécois de la langue française à la demande du ministre responsable de la *Charte* (Office québécois de la langue française, 2008). Ce rapport a affirmé que, depuis plus de trente ans, un climat de coexistence harmonieuse entre toutes les



composantes de la société québécoise a été instauré, un climat de respect des droits linguistiques de la communauté de langue anglaise et des droits des communautés de langue tierce. Le français a fait des gains importants dans presque tous les domaines, particulièrement chez les allophones. Mais vu que la tâche est très difficile et le défi est énorme, il reste beaucoup de progrès à faire. La *Charte de la langue française* n'a pas encore établi un climat universellement favorable à la langue de la majorité.

À partir de l'adoption de la Loi 101, les enfants des immigrants allophones étaient dorénavant astreints à un enseignement en français. Leurs parents étaient invités à utiliser la langue française au travail et à la maison. Au plan scolaire, une bonne partie des allophones (environ quatre élèves sur cinq) fréquentent des écoles primaires et secondaires francophones. Tous ces progrès se sont heurtés cependant à une réalité qui n'était peut-être pas envisagée par les législateurs. Les écoles francophones ne cessent d'alimenter les cégeps anglophones. Le libre choix de la langue d'enseignement au collégial ne profite pratiquement qu'aux cégeps anglais.

Quant à la langue de travail, en 2007, un nombre record d'entreprises répondaient aux exigences de la *Charte de la langue française* en matière de francisation. Ce progrès n'a pas empêché l'anglais d'occuper une place importante dans la vie professionnelle. Sept employés sur dix utilisent l'anglais, à divers degrés, dans la région métropolitaine de Montréal. Cependant, les immigrants de langue maternelle tierce utilisent le français et l'anglais presque à parts égales (*ibid.*, p. 137).

La place officielle d'une langue et sa situation réelle dans une société, son statut, dépendent du statut socioéconomique des personnes qui la parlent, de la langue des institutions (école, travail, etc.) et du soutien législatif (la Loi 101). Lorsque des citoyens adoptent une nouvelle langue à la maison, ils choisissent généralement celle qui leur semble utile en société. La majorité des immigrants de langue maternelle tierce qui ont opté pour une autre comme langue d'usage à la maison affirment que leur choix s'est arrêté sur la langue française.

Cela dit, la *Charte de la langue française* aura trente-deux ans au mois d'août 2009. Nous pensons qu'une trentaine d'années est bien peu pour corriger un lourd héritage de plus de deux siècles d'incertitude linguistique. La portée du facteur temps dans une expérience linguistique est très importante. L'impact d'un changement linguistique planifié ne peut être qu'à long terme, à travers plusieurs générations.

Nous avons appris que la *Charte* n'a pas cessé de faire les frais de l'actualité depuis son adoption. Nous avons compris que le débat linguistique est permanent au Canada et très chaud au Québec. De plus, les lois qui régissent l'usage institutionnel des langues constituent, par la force des choses, le pôle de référence habituel de ce débat.

## Références

AMYOT, Michel. *La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*. Québec, Service des communications, 1980.

BOUCHARD, Pierre. *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*. Québec, Gouvernement du Québec, 1990 (thèse).

BOUCHARD, Pierre. *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*. Québec, Gouvernement du Québec, 1991.

BOURDON, Yves et Jean LAMARRE. *Histoire du Québec. Une société nord-américaine*. Laval, Beauchemin, 1998.

CASTONGUAY, Charles. *Mixed marriages and English as home language in Québec*, 1979, document non publié.

CHOLETTE, Gaston. *L'Office de la langue française de 1961 à 1974. Regard et témoignage*. Québec, Gouvernement du Québec, 1993.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC. *La situation de la langue française au Québec. 2 : Les droits linguistiques*. Québec, Gouvernement du Québec, 1972a.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC. *La situation de la langue française au Québec. 1 : La langue de travail*. Québec, Gouvernement du Québec, 1972b.

COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Indicateurs de la situation linguistique au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec, 1992.

CONAN-CORMIER, Julie et Pierre BOUCHARD. *L'utilisation du français dans les entreprises ayant une entente particulière*. (sans ville), (sans éditeur), 2003.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *La Loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec*. Québec, Service des communications du conseil de la langue française, 1983.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Aspects de l'évolution de la situation linguistique au Québec*. Québec, Service des communications du Conseil de la langue française, 1986a.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *L'état de la langue française au Québec. Bilan et prospective*. Tome 1. Québec, Service des communications du Conseil de la langue française, 1986b.

CORBEIL, Jean-Claude. *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Montréal, Éditions Québec Amérique inc., 2007.

ÉCONOSULT INC.. *Étude sur les avantages et les coûts de la francisation*. Québec, Service des publications, 1981.

GRENIER, G.. *Shifts to English as Usual Language by Americans of Spanish Mother Tongue*. Cahier de recherche # 8206. Ottawa : Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, 1982.

HAMELIN, Jean et Jean PROVENCHER. *Brève histoire du Québec*. Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1981.

JOY, Richard. *Languages in conflict*. Ottawa, The carleton library, 1972.

KRALT, John et Ravi PENDAKUR. *Ethnicité, immigration et transfert linguistique*. (sans ville), (sans éditeur), 1991.

LAUR, Elke. *Profils linguistiques et organisationnels des grandes entreprises : une enquête québécoise*. Montréal, Office québécois de la langue française, 2003.

LEVASSEUR, J.L. Gilles. *Le statut juridique du français en Ontario*. Tome 1. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.

MacFARLANE, Donald. *La francisation. Expérience d'une entreprise multinationale*. Québec, Service des communications du Conseil de la langue française, 1983.

MOFFET, Virginie, Nicolas BÉLAND et Robert DELISLE,. *Langue de travail dans les grandes entreprises du Québec Quelle place pour le français?* (sans ville), Office québécois de la langue française, 2008.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Charte de la langue française et règlements d'application. Avec notes explicatives et jurisprudence*. Québec, Gouvernement du Québec, 2003.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec*. Montréal, Office québécois de la langue française, 2008.

PENDAKUR, Ravi. *Situation linguistique au Canada Conservation de la langue ancestrale et transfert à une autre langue*. (sans ville), (sans éditeur), 1990.

PLOURDE, Michel. *La politique linguistique du Québec 1977-1987*. Saint-Laurent, (sans Éditeur), 1988.

STATISTIQUE CANADA. *Dictionnaire du recensement de 2001*. Ottawa, publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada, 2002.

TERMOTE, Marc. *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 2005-2051*. Montréal, Lise Harou, 2008.

WILLIAMSON, R.C. et J. Van Eerde, «*Subcultural factors in the survival of secondary languages : a cross-national sample*», *International Journal of the Sociology of Language*, vol 25, (1980), pp: 5-20.

## Sites internet

André Pratte. Éditorial- La Presse, mardi 29 avril 2008. < Ne toucher pas à la Loi 101>. Sur internet : <http://www.vigile.net/Ne-touchez-pas-a-la-loi-101>

Bibliothèque et Archives Canada. < La confédération canadienne >. Sur internet : <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-2001-f.html>

Charles Castonguay .<Faut-il étendre la Loi 101 au cégep?>. Sur internet : <http://www.vigile.net/Faut-il-etendre-la-loi-101-au>

Conseil supérieur de la langue française. < Avis du Conseil de la langue française au ministre responsable de la Charte de la langue française sur la Loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec>. Sur internet : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/AVIS101/Table.htm>

Conseil supérieur de la langue française. < Indicateurs de la situation linguistique au Québec, édition 1992 : faits saillants des indicateurs de situation>. Sur internet : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/cslfcommuniques.asp?an=1992&no=81>

Conseil supérieur de la langue française. <Le phénomène de transfert linguistique. Résultats de recherche qualitative>. Sur internet : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF161/F161.pdf>

Guy Rocher. <La Loi 101 et la politique linguistique du xxi<sup>e</sup> siècle>. Sur internet : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/74/1/0073.pdf>

Jean Charest. Montréal, le 09 mars 2008. <Allocution du premier ministre du Québec, M. Jean Charest, dans le cadre de l'émission radiophonique hebdomadaire La tribune parlementaire>. Sur internet : <http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/discours/2008/mars/2008-03-09.shtml>

Jean Dorion. < Le recul de l'enseignement en français au Québec : anatomie d'un phénomène surprenant>. Sur internet : [http://www.mef.qc.ca/recul\\_enseignement\\_en\\_francais.htm](http://www.mef.qc.ca/recul_enseignement_en_francais.htm)

Jean-Pilippe Angers, LA PRESSE CANADIENNE. < La chef du Parti québécois Pauline Marois promet une « nouvelle Loi 101 » >. Sur internet : <http://www.jminforme.ca/rss/article/279847>

Jonathan Foucault-Samson. Mémoire déposé à la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles : < l'intégration linguistique et le Québec de demain>. Sur internet : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/memoires/Montreal-d/foucault-samson-jonathan06-0216-de-00.pdf>

L'aménagement linguistique au Canada. <La Loi constitutionnelle de 1867 et la question linguistique>. Sur internet :  
[http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire\\_ling/politiques\\_non\\_interv/loi\\_const\\_1867&language=fr&updatemenu=true](http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire_ling/politiques_non_interv/loi_const_1867&language=fr&updatemenu=true)

L'aménagement linguistique au Canada. < Le rapport Durham et ses solutions >. Sur internet :  
[http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire\\_ling/debuts\\_dual\\_ling/rapport\\_durham&language=fr&updatemenu=true](http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=histoire_ling/debuts_dual_ling/rapport_durham&language=fr&updatemenu=true)

L'aménagement linguistique au Canada. < Les premiers conflits linguistiques au Bas-Canada >. Sur internet : <http://www.salic-slmc.ca/>

L'Équipe du Trésor de la langue française au Québec. < La Nouvelle-France (1534-1760) : l'implantation du français au Canada >. Sur internet :  
[http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC\\_sl\\_Nlle-France.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_sl_Nlle-France.htm)

L'Encyclopédie canadienne. <Historique des langues française et anglaise au Canada>. Sur internet :  
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC852839>

Marie McAndrew <Étendre la loi 101 jusqu'au cégep? Les spécialistes sont divisés>. Sur internet :  
[http://www.forum.umontreal.ca/numeros/2000\\_2001/forum\\_01\\_02\\_05/article05.html](http://www.forum.umontreal.ca/numeros/2000_2001/forum_01_02_05/article05.html)

Michel Paillé. < Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec : 3.2 - Les langues d'enseignement de la maternelle à l'université >. Sur internet :  
<http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>

Mouvement national des Québécoises et Québécois. < Une histoire pour l'avenir! >. Sur internet : [http://www.mnq.qc.ca/main.cfm?p=01\\_100](http://www.mnq.qc.ca/main.cfm?p=01_100)

Office québécois de la langue française. < Chapitre v : la francisation des entreprises>. Sur internet : <http://www.olf.gouv.qc.ca/charte/charte/clffrentr.html>

Office Québécois de la langue française. < Des données sur l'évolution de la situation sociolinguistique au Québec >. sur internet :  
[http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/index\\_indic.html](http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/index_indic.html)

Office québécois de la langue française. < Données sociolinguistiques : 7. francisation des entreprises>. Sur site internet :

[http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/indic\\_francisationentreprises\\_20031119.html](http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/indic_francisationentreprises_20031119.html)

Office québécois de la langue française. < Entreprises employant 50 personnes ou plus au Québec >. Sur internet :  
[http://www.olf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/entreprises\\_plus/demarche.html](http://www.olf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/entreprises_plus/demarche.html)

Office québécois de la langue française. < francisation >. Sur internet :  
<http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/conferences/>

Office Québécois de la langue française. < Respect des droits linguistiques et plaintes : Exemptions temporaires en vertu des articles 151 et 153 >. Sur internet :  
<http://www.olf.gouv.qc.ca/francisation/respect/exemptions.html>

Radio-Canada le 04 décembre 2007. < Le français recule au pays >. sur internet :  
<http://www.radiocanada.ca/radio/maisonneuve/04122007/94676>

Revue de la Maison de la Francité. n° 52 - 4<sup>e</sup> trimestre 2007. < La présence française en Amérique du Nord >. Sur internet :  
<http://www.maisondelafrancite.be/index.php?nav=publications&subnav=francite/52/52q1>

Robert Dutrisac. Édition du vendredi 21 mars 2008. < francisation : Québec mise sur la bonne volonté >. Sur internet :  
<http://www.ledevoir.com/2008/03/21/181550.html>

Trésor de la langue française au Québec. < La Nouvelle-France (1534-1760) : l'implantation du français au Canada >. Sur internet :  
[http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Francophonie/HISTfrQC\\_s3\\_Union.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Francophonie/HISTfrQC_s3_Union.htm)

Trésor de la langue française. < L'Union de 1840 et la Confédération de 1867 : apprendre à vivre en minorité >. Sur internet :  
[http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Francophonie/HISTfrQC\\_s3\\_Union.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Francophonie/HISTfrQC_s3_Union.htm)

Virginie Moffet et Pierre Bouchard. < Le multilinguisme au travail dans le contexte québécois de la francisation des entreprises >. Sur internet :  
[http://www6.gencat.net/llengcat/noves/hm07tardor-hivern/bouchard1\\_3.htm](http://www6.gencat.net/llengcat/noves/hm07tardor-hivern/bouchard1_3.htm)





Chiffres de population et des logements >

**Chiffres de population et des logements, Canada, provinces et territoires, recensements de 2006 et 2001 - Données intégrales**

Nom géographique	Population			Logements privés, 2006		Superficie des terres en kilomètres carrés, 2006	Densité de la population au kilomètre carré, 2006
	2006	2001	Variation en %	Total	Occupés par des résidents habituels		
▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲
Canada †	31 612 897	30 007 094	5,4	13 576 855	12 435 520	9 017 698,92	3,5
Terre-Neuve-et-Labrador	505 469	512 930	-1,5	235 958	197 245	370 494,89	1,4
Île-du-Prince-Édouard	135 851	135 294	0,4	62 753	53 084	5 683,91	23,9
Nouvelle-Écosse	913 462	908 007	0,6	425 681	376 829	52 917,46	17,3
Nouveau-Brunswick	729 997	729 498	0,1	331 619	295 871	71 355,12	10,2
Québec †	7 546 131	7 237 479	4,3	3 452 300	3 188 713	1 356 366,78	5,6
Ontario †	12 160 282	11 410 046	6,6	4 972 869	4 554 251	907 573,82	13,4
Manitoba	1 148 401	1 119 583	2,6	491 724	448 766	552 369,96	2,1
Saskatchewan †	968 157	978 933	-1,1	438 621	387 160	588 276,09	1,6
Alberta †	3 290 350	2 974 807	10,6	1 335 745	1 256 192	640 044,57	5,1
Colombie-Britannique †	4 113 487	3 907 738	5,3	1 788 474	1 642 715	924 815,43	4,4
Territoire du Yukon	30 372	28 674	5,9	15 296	12 615	474 711,02	0,1
Territoires du Nord-Ouest	41 464	37 360	11,0 E	16 774	14 224	1 140 834,90	0,0
Nunavut	29 474	26 745	10,2	9 041	7 855	1 932 254,97	0,0

**Formats alternatifs**

Fichier CSV (champs séparés par des virgules)

Format imprimable

Fichier PRN (champs séparés par des tabulations)

Tableau similaire du Recensement de 2001



Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

Nouvelle recherche > Résultats pour « Terre-Neuve-et-Labrador » > Faits saillants pour la communauté de Canada

**Choisissez une vue**

Toutes les données | Familles et ménages | Immigration et citoyenneté | Langue

Langue de travail | Lieu de travail | Minorité visible | Mobilité et migration | Peuples autochtones

Population | Scolarité | Travail **Ou** Personnalisez la vôtre

**Vue personnalisée**

Chiffres de population et des logements	Canada (Pays)		Québec (Province)	
	Choisir une autre région		Choisir une autre région	
	Canada		Québec	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Population en 2006 <sup>1</sup>	31 612 897 <sup>1</sup>		7 546 131 <sup>1</sup>	
Population en 2001 <sup>1</sup>	30 007 094 <sup>1</sup>		7 237 479 <sup>1</sup>	
Variation de la population entre 2001 et 2006 (%)	5,4		4,3	
Total des logements privés <sup>2</sup>	13 576 855		3 452 300	
Logements privés occupés par des résidents habituels <sup>3</sup>	12 435 520		3 188 713	
Densité de la population au kilomètre carré	3,5		5,6	
Superficie des terres (en kilomètres carrés)	9 017 698,92		1 356 366,78	

Trouver une autre localité

**Recherche**

Format imprimable

Télécharger fichier

Canada

Carte

Géographie hiérarchique

Note(s) concernant la qualité des données

Québec

Carte

Géographie hiérarchique

Note(s) concernant la qualité des données

Autres sources de données à Statistique Canada

Indicateurs de la santé

**Les thèmes qui ne sont pas encore diffusés dans les Profils des communautés de 2006 sont disponibles dans les Profils des communautés de 2001.**

Date de modification : 04/01/2008 10:12:10 AM

Statistique  
CanadaStatistics  
Canada

Canada

Recensement &gt; Recensement de 2006 : Produits de données &gt; Faits saillant en tableaux &gt; Langue &gt;

### Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires, et les divisions de recensement – Données-échantillon (20 %)

Choisissez une vue

Québec      Chiffres de 2006      Total - Groupes d'âge     

Nom géographique	Langue maternelle <sup>1</sup>							
	Total	Langue non officielle			Anglais et français et langue non officielle		Anglais, français et langue non officielle	
		Anglais	Français	Langue non officielle	Anglais et français et langue non officielle	Français et langue non officielle	Anglais, français et langue non officielle	Anglais, français et langue non officielle
▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲
<b>Canada !</b>	<b>31 241 030</b>	<b>17 882 775</b>	<b>6 817 655</b>	<b>6 147 840</b>	<b>98 625</b>	<b>240 005</b>	<b>43 335</b>	<b>10 790</b>
<b>Québec !</b>	<b>7 435 900</b>	<b>575 560</b>	<b>5 877 660</b>	<b>886 280</b>	<b>43 335</b>	<b>16 200</b>	<b>31 350</b>	<b>5 520</b>
Les Îles-de-la-								
Madeleine !	12 975	830	12 030	65	55	0	0	0
Le Rocher-Percé !	18 270	1 315	16 675	240	30	0	10	0
La Côte-de-Gaspé	17 630	1 920	15 395	175	110	0	20	10
La Haute-Gaspésie !	12 165	20	12 010	125	0	0	10	0
Bonaventure !	17 730	2 790	14 665	195	75	0	10	0
Avignon !	14 415	1 685	11 955	690	60	25	0	0
La Matapédia !	18 810	55	18 665	75	10	0	0	0
Matane !	21 875	125	21 525	195	30	0	0	0
La Mitis !	18 815	175	18 475	120	45	0	0	0
Rimouski-Neigette	52 165	380	51 050	590	95	0	55	0
Les Basques !	9 130	15	8 965	145	0	0	0	0
Rivière-du-Loup !	32 450	105	32 110	155	65	10	0	0
Témiscouata !	21 215	110	20 910	135	50	0	10	0
Kamouraska !	21 575	110	21 230	210	20	0	10	0
Charlevoix-Est !	16 165	55	15 950	150	10	0	0	0
Charlevoix !	12 910	20	12 795	100	0	0	0	0
L'Islet !	18 500	40	18 350	95	10	0	0	0
Montmagny !	22 650	80	22 450	90	25	0	0	0
Bellechasse !	32 680	150	32 170	220	120	0	10	0
L'Île-d'Orléans !	6 775	80	6 535	100	55	0	0	0
La Côte-de-Beaupré !	22 630	180	22 115	285	45	0	0	0
La Jacques-Cartier !	29 680	1 060	27 880	515	215	0	15	0
Québec !	516 015	7 455	488 855	17 080	1 530	50	920	120
Lévis !	128 370	1 470	125 090	1 425	245	30	75	30
La Nouvelle-Beauce !	31 095	210	30 605	225	55	0	0	0
Robert-Cliche !	18 510	135	18 155	160	55	0	0	0





Recensement &gt; Recensement de 2006 : Produits de données &gt; Faits saillant en tableaux &gt; Langue &gt;

**Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge, répartition en pourcentage (2006), pour le Canada, les provinces et les territoires, et les divisions de recensement – Données-échantillon (20 %)**

Choisissez une vue

Québec      Répartition en % (2006)      Total - Groupes d'âge     

Nom géographique	Langue maternelle <sup>1</sup>							
	Total	Anglais	Français	Langue non officielle	Anglais et français	Anglais et langue non officielle	Français et langue non officielle	Anglais, français et langue non officielle
▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲
<b>Canada !</b>	100,0%	57,2%	21,8%	19,7%	0,3%	0,8%	0,1%	0,0%
<b>Québec !</b>	100,0%	7,7%	79,0%	11,9%	0,6%	0,2%	0,4%	0,1%
La Matapédia !	100,0%	0,3%	99,2%	0,4%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Montmagny !	100,0%	0,4%	99,1%	0,4%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Îles-de-la-Madeleine !	100,0%	6,4%	92,7%	0,5%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Rivière-du-Loup !	100,0%	0,3%	99,0%	0,5%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
L'Islet !	100,0%	0,2%	99,2%	0,5%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
La Mitis !	100,0%	0,9%	98,2%	0,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Témiscouata !	100,0%	0,5%	98,6%	0,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Abitibi-Ouest !	100,0%	0,6%	98,6%	0,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Maria-Chapdelaine !	100,0%	0,4%	98,8%	0,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Bellechasse !	100,0%	0,5%	98,4%	0,7%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
La Nouvelle-Beauce !	100,0%	0,7%	98,4%	0,7%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Lac-Saint-Jean-Est !	100,0%	0,4%	98,8%	0,7%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%
Charlevoix !	100,0%	0,2%	99,1%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Etchemins !	100,0%	0,4%	98,8%	0,8%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Beauce-Sartigan !	100,0%	0,6%	98,5%	0,8%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Maskinongé !	100,0%	0,7%	98,2%	0,8%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Matane !	100,0%	0,6%	98,4%	0,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Charlevoix-Est !	100,0%	0,3%	98,7%	0,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Robert-Cliche !	100,0%	0,7%	98,1%	0,9%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Shawinigan !	100,0%	0,6%	98,1%	0,9%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Val-Saint-François !	100,0%	8,3%	89,9%	0,9%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%
La Côte-de-Gaspé	100,0%	10,9%	87,3%	1,0%	0,6%	0,0%	0,1%	0,1%
La Haute-Gaspésie !	100,0%	0,2%	98,7%	1,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
Kamouraska !	100,0%	0,5%	98,4%	1,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Lotbinière !	100,0%	0,5%	98,2%	1,0%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%



Recensement > Recensement de 2006 : Produits de données > Faits saillant en tableaux > Langue >

**Population selon la langue parlée le plus souvent à la maison et les groupes d'âge, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires – Données-échantillon (20 %)**

Choisissez une vue								
Chiffres de 2006		<input type="checkbox"/> Total - Groupes d'âge		<input type="button" value="Soumettre"/>				
Nom géographique	Langue parlée le plus souvent à la maison <sup>1</sup>							
	Total	Anglais	Français	Langue non officielle	Anglais et français	Anglais et langue non officielle	Français et langue non officielle	Anglais, français et langue non officielle
▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲	▼ ▲
Canada !	31 241 030	20 584 770	6 608 125	3 472 130	94 055	406 455	58 885	16 600
Ontario !	12 028 895	9 655 830	289 035	1 811 620	26 050	239 890	3 065	3 405
Québec !	7 435 905	744 430	6 027 730	518 320	52 330	26 560	54 490	12 035
Colombie-Britannique !	4 074 385	3 341 285	15 325	639 380	3 610	73 730	465	580
Alberta !	3 256 355	2 893 240	19 315	297 955	3 340	41 645	460	395
Manitoba !	1 133 515	989 215	19 515	107 875	1 825	14 870	110	105
Saskatchewan !	953 845	897 130	3 860	46 605	860	5 335	50	10
Nouvelle-Écosse !	903 090	866 685	17 165	15 700	1 310	2 120	80	25
Nouveau-Brunswick	719 650	494 215	211 665	8 350	4 295	965	130	30
Terre-Neuve-et-Labrador	500 610	494 345	650	4 905	180	525	0	0
Île-du-Prince-Édouard	134 205	130 115	2 680	1 095	150	165	0	0
Territoires du Nord-Ouest	41 060	36 795	445	3 570	30	210	0	0
Territoire du Yukon !	30 195	28 540	540	935	65	110	0	0
Nunavut !	29 325	12 955	205	15 810	15	320	20	0

**Note :**

1. Réfère à la langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement. Les autres langues parlées à la maison de façon régulière ont également été recueillies.

Format imprimable Fichier CSV (champs séparés par des virgules) Fichier PRN (champs séparés par des tabulations)

Figure 111

Date de modification : 2007-12-04



Recensement > Recensement de 2006 : Produits de données > Faits saillant en tableaux > Langue >

**Population selon la langue parlée le plus souvent à la maison et les groupes d'âge, variation en pourcentage (2001 à 2006), pour le Canada, les provinces et les territoires – Données-échantillon (20 %)**

Choisissez une vue

Variation en % (2001 à 2006)  Total - Groupes d'âge

Nom géographique	Langue parlée le plus souvent à la maison <sup>1</sup>							
	Total	Anglais	Français	Langue non officielle	Anglais et français	Anglais et langue non officielle	Français et langue non officielle	Anglais, français et langue non officielle
▼ ▲ Canada !	5,4%	4,1%	2,5%	20,2%	-12,6%	14,4%	19,4%	4,4%
Terre-Neuve-et-Labrador	-1,5%	-1,9%	-27,0%	69,7%	-5,3%	28,0%	...	-100,0%
Île-du-Prince-Édouard	0,6%	0,2%	-1,1%	93,8%	-30,2%	65,0%	...	...
Nouvelle-Écosse !	0,6%	0,6%	-9,7%	22,5%	-12,4%	-10,7%	300,0%	-73,7%
Nouveau-Brunswick	0,0%	0,1%	-1,6%	72,5%	-19,7%	31,3%	85,7%	20,0%
Québec !	4,4%	6,2%	2,8%	23,0%	-12,0%	7,9%	20,8%	1,5%
Ontario !	6,6%	4,7%	-0,2%	17,8%	-13,8%	19,5%	-9,2%	17,6%
Manitoba !	2,7%	1,6%	-0,9%	18,7%	-19,8%	-13,7%	37,5%	23,5%
Saskatchewan !	-1,0%	-1,7%	-12,4%	24,2%	13,2%	-33,4%	400,0%	-77,8%
Alberta !	10,7%	8,7%	3,3%	35,4%	-4,3%	11,7%	100,0%	27,4%
Colombie-Britannique !	5,3%	2,9%	5,8%	18,2%	-10,9%	17,1%	10,7%	4,5%
Territoire du Yukon !	5,9%	4,8%	30,1%	34,5%	160,0%	-31,3%	...	...
Territoires du Nord-Ouest	10,7%	11,1%	25,4%	13,9%	-40,0%	-50,0%	-100,0%	-100,0%
Nunavut !	10,0%	18,1%	-6,8%	3,4%	...	88,2%	...	...

**Note :**

- Réfère à la langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement. Les autres langues parlées à la maison de façon régulière ont également été recueillies.

Format imprimable Fichier CSV (champs séparés par des virgules) Fichier PRN (champs séparés par des tabulations) Figure

Date de modification : 2007-12-04

[Recensement](#) > [Recensement de 2006 : Produits de données](#) > [Faits saillant en tableaux](#) > [Langue](#) >**Population selon la langue parlée le plus souvent à la maison et les groupes d'âge, répartition en pourcentage (2006), pour le Canada, les provinces et les territoires – Données-échantillon (20 %)**

Choisissez une vue

Répartition en % (2006)  Total - Groupes d'âge

Nom géographique	Langue parlée le plus souvent à la maison <sup>1</sup>							
	Total	Anglais	Français	Langue non officielle	Anglais et français	Anglais et langue non officielle	Français et langue non officielle	Anglais, français et langue non officielle
▼ ▲ Canada !	100,0%	65,9%	21,2%	11,1%	0,3%	1,3%	0,2%	0,1%
Terre-Neuve-et-Labrador	100,0%	98,7%	0,1%	1,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Île-du-Prince-Édouard	100,0%	97,0%	2,0%	0,8%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Nouvelle-Écosse !	100,0%	96,0%	1,9%	1,7%	0,1%	0,2%	0,0%	0,0%
Nouveau-Brunswick	100,0%	68,7%	29,4%	1,2%	0,6%	0,1%	0,0%	0,0%
Québec !	100,0%	10,0%	81,1%	7,0%	0,7%	0,4%	0,7%	0,2%
Ontario !	100,0%	80,3%	2,4%	15,1%	0,2%	2,0%	0,0%	0,0%
Manitoba !	100,0%	87,3%	1,7%	9,5%	0,2%	1,3%	0,0%	0,0%
Saskatchewan !	100,0%	94,1%	0,4%	4,9%	0,1%	0,6%	0,0%	0,0%
Alberta !	100,0%	88,8%	0,6%	9,1%	0,1%	1,3%	0,0%	0,0%
Colombie-Britannique !	100,0%	82,0%	0,4%	15,7%	0,1%	1,8%	0,0%	0,0%
Territoire du Yukon !	100,0%	94,5%	1,8%	3,1%	0,2%	0,4%	0,0%	0,0%
Territoires du Nord-Ouest	100,0%	89,6%	1,1%	8,7%	0,1%	0,5%	0,0%	0,0%
Nunavut !	100,0%	44,2%	0,7%	53,9%	0,1%	1,1%	0,1%	0,0%

**Note :**

1. Réfère à la langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement. Les autres langues parlées à la maison de façon régulière ont également été recueillies.

Format imprimable Fichier CSV (champs séparés par des virgules) Fichier PRN (champs séparés par des tabulations)

Figure

Date de modification : 2007-12-04




[Accueil](#) > [Tableaux sommaires](#) >

**Tableaux connexes :** [Estimations et projections démographiques](#), [Groupes de langues autochtones](#), [Groupes d'Autres groupes linguistiques](#), [Groupes de langue française](#).

### Population selon la langue maternelle, par province et territoire (Recensement de 2006) (Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario)

	2006		
	Canada	N.-B.	Qc
	nombre		
<b>Population totale</b>	<b>31 241 030</b>	<b>719 650</b>	<b>7 435 905</b>
Réponses uniques <sup>1</sup>	30 848 270	714 490	7 339 495
Anglais	17 882 775	463 190	575 555
Français	6 817 655	232 975	5 877 660
Langues non officielles	6 147 840	18 320	886 280
Chinois	1 012 065	2 160	63 415
Cantonais	361 450	295	9 850
Mandarin	170 950	505	7 770
Hakka	4 415	10	85
Chinois, n.d.a.	456 705	1 270	44 740
Italien	455 040	590	124 820
Allemand	450 570	1 935	17 855
Polonais	211 175	220	17 305
Espagnol	345 345	1 040	108 790
Portuguais	219 275	210	34 710
Pendjabi	367 505	55	11 905
Ukrainien	134 500	140	5 395
Arabe	261 640	970	108 105
Néerlandais	128 900	1 290	3 620
Tagalog (pilipino)	235 615	330	11 785
Grec	117 285	275	41 845
Vietnamien	141 630	205	25 370
Crl	78 855	0	13 340
Inuktitut (esquimau)	32 380	0	9 615
Autres langues non officielles	1 956 060	8 900	288 405
Réponses multiples <sup>2</sup>	392 760	5 160	96 405
Français et anglais	98 625	4 450	43 335
Anglais et langue non officielle	240 005	560	16 200
Français et langue non officielle	43 335	120	31 350
Français, anglais et langue non officielle	10 790	30	5 520

**Source :** Statistique Canada, [Recensement de la population de 2006](#).  
Dernières modifications apportées : 2007-12-11.

Pour obtenir plus d'information sur ce tableau, consultez [Définitions](#), [sources de données](#), et [méthodes](#).

Date de modification : 2007-12-11

Office québécois  
de la langue  
française

Québec



Accueil Plan du site Courrier Coordonnées English Section Portail

Repères et jalons historiques

[Textes de la Loi](#)

[Textes des règlements](#)

**Repères et jalons historiques**

[Questions les plus fréquentes](#)

[Accueil](#)



Le grand  
dictionnaire  
terminologique

BDL  
Banque de données  
linguistique

**1961**  
(9-10 Eliz. II, chap. 23)

**Création du ministère des Affaires culturelles et de l'Office de la langue française le 24 mars**

Recherche  
dans le site

**1969**  
**Loi 63 ([texte intégral de la Loi à sa sortie](#))**  
(L.Q. 1969, chap.9)

« **Loi pour promouvoir la langue française au Québec** » :

- **première mention de l'objectif de faire du français la langue du travail** (Charte de la lan française, articles [41 à 50](#));
- **et la langue prioritaire dans l'affichage public.** (Charte de la langue française, [article 58](#))
- **Enseignement obligatoire du français, langue d'usage, dans le réseau scolaire anglop** (Charte de la langue française, [article 84](#)).

**1974**  
**Loi 22 ([texte intégral de la Loi à sa sortie](#))**  
(L.Q. 1974, chap. 6)

**Loi sur la langue officielle :**

- **impose l'usage du français dans l'affichage public;** (langue de l'affichage commercial)
- **oblige les entreprises qui veulent traiter avec l'État à appliquer des programmes de francisation;** (langue du travail)
- **restreint l'accès à l'école anglaise aux seuls élèves qui connaissent suffisamment cette langue;** (langue de l'enseignement)
- **priorité accordée au texte français des lois.** (langue de la législation et de la justice)

**1977**  
**Loi 101**  
(L.R.Q. chap. C-11 (1977, chap. 5))

**Charte de la langue française :**

- **impose l'usage exclusif du français dans l'affichage public et la publicité commerciale** (langue de l'affichage commercial)
- **étend les programmes de francisation à toutes les entreprises employant cinquante personnes ou plus;** (langue du travail)

- **restreint l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants dont l'un des parents a reçu son enseignement primaire en anglais au Québec;** (langue de l'enseignement)
- **seule la version française des lois est officielle.** (langue de la législation et de la justice)

1993

**Loi 86**

(L.Q. 1997, chap. 40)

- **Nette prédominance du français dans l'affichage public et la publicité commerciale;** (langue de l'affichage commercial)
- **Refonte du chapitre sur la francisation des entreprises;** (langue du travail)
- **Accès à l'enseignement en anglais : insertion de la clause Canada;** (langue de l'enseignement)
- **Bilinguisme des lois, règlements et textes d'application : remplacement des articles 7 à 10 de la Charte.** (langue de la législation et de la justice)

2002

**Loi 104**

(L.Q. 2002, chap. 28)

- **fusion de la Commission de protection de la langue française et de l'Office au sein de l'Office québécois de la langue française;**
- **suppression d'une échappatoire donnant accès à l'enseignement public en anglais par la fréquentation préalable d'un établissement privé;** (langue de l'enseignement)
- **mesures additionnelles touchant la francisation des entreprises (notamment la parité des comités de francisation).** (langue du travail)



[Accueil](#) > [Recensement](#) > [Recensement de 2006 : documents de référence](#) > [Notes](#) >

## Différence entre les estimations (20 %) et les chiffres intégraux (100 %)

Les renseignements du recensement ont été recueillis soit auprès de la population entière (100 %) soit auprès d'un échantillon de la population (20 %, échantillon aléatoire formé d'un ménage sur cinq). Ces dernières données ont été pondérées pour fournir des estimations de la population entière. Pour une région géographique donnée, les totaux ou totaux partiels pondérés de la population, des ménages, des logements ou des familles peuvent ne pas correspondre aux chiffres figurant dans les produits renfermant des données recueillies auprès de la population totale (100 %). Ces différences (ajoutées aux effets de l'arrondissement aléatoire) sont dues à l'échantillonnage. Veuillez noter que dans les réserves indiennes et les régions éloignées la plupart des données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population (100 %).

Date de modification:  
2008-12-19

**Definitions**

**Francophones:** les personnes dont la langue parlée le plus souvent à la maison, soit la langue d'usage, est le français.

**Anglophones :** les personnes dont la langue parlée le plus souvent à la maison est l'anglais.

**Allophones :** les personnes dont la langue parlée le plus souvent à la maison est une langue tierce.

**Langue maternelle :** la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise au moment de la collecte des données.

**Langue d'usage :** la langue parlée le plus souvent à la maison.

**Population active :** l'ensemble des personnes ayant au moins 15 ans qui étaient soit **occupées** (personnes ayant fait un travail quelconque dans un emploi salarié ou à leur compte ou sans rémunération; personnes étant temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise, avec ou sans rémunération, toute la semaine de référence, à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit à leur lieu de travail, ou pour d'autres raisons)

**Population inactive :** les personnes qui n'étaient ni occupées, ni en chômage. Les inactifs comprennent les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en périodes de relâche qui ne cherchent pas un emploi et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité à long terme.

**Transfert linguistique :** une tendance à parler une autre langue que la langue maternelle à la maison.